

TABLOID SPORTS

HILL

VEUT QUITTER MONTRÉAL

page 8 photo Paul-Henri Taibot, LA PRESSE



photo Robert Nadon, LA PRESSE

VOTE DE GRÈVE REMIS CHAUFFEURS: PAS DE QUORUM

page A 3



LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

25 cents MONTRÉAL, MARDI 5 JANVIER 1982, 98^e ANNÉE, no 3, 66 PAGES, 6 CAHIERS

CHEZ CLOUTIER
Tél.: 384-4990
SERGE PARENT, PHARMACIEN
1221 EST. RUE FLEURY
OUVERT DE 9h à 23h / LIVRAISON 7 JOURS

PETRO-CAN INVESTIT \$100 MILLIONS À MONTRÉAL-EST

■ Le premier investissement de Petro-Canada à Montréal a été annoncé hier: il s'agit de la construction d'une usine de revalorisation des huiles lourdes, au coût de \$100 millions.

page C 1

VITE, DU SABLE!

■ Quinze millimètres de pluie sur Montréal, hier. On nous avait prévenus: verglas se changeant en pluie. Ce sont les piétons qui ont constaté les premiers que c'était glissant; témoin, cette femme. Comme le suggère Lysiane Gagnon dans sa chronique: vite, du sable!

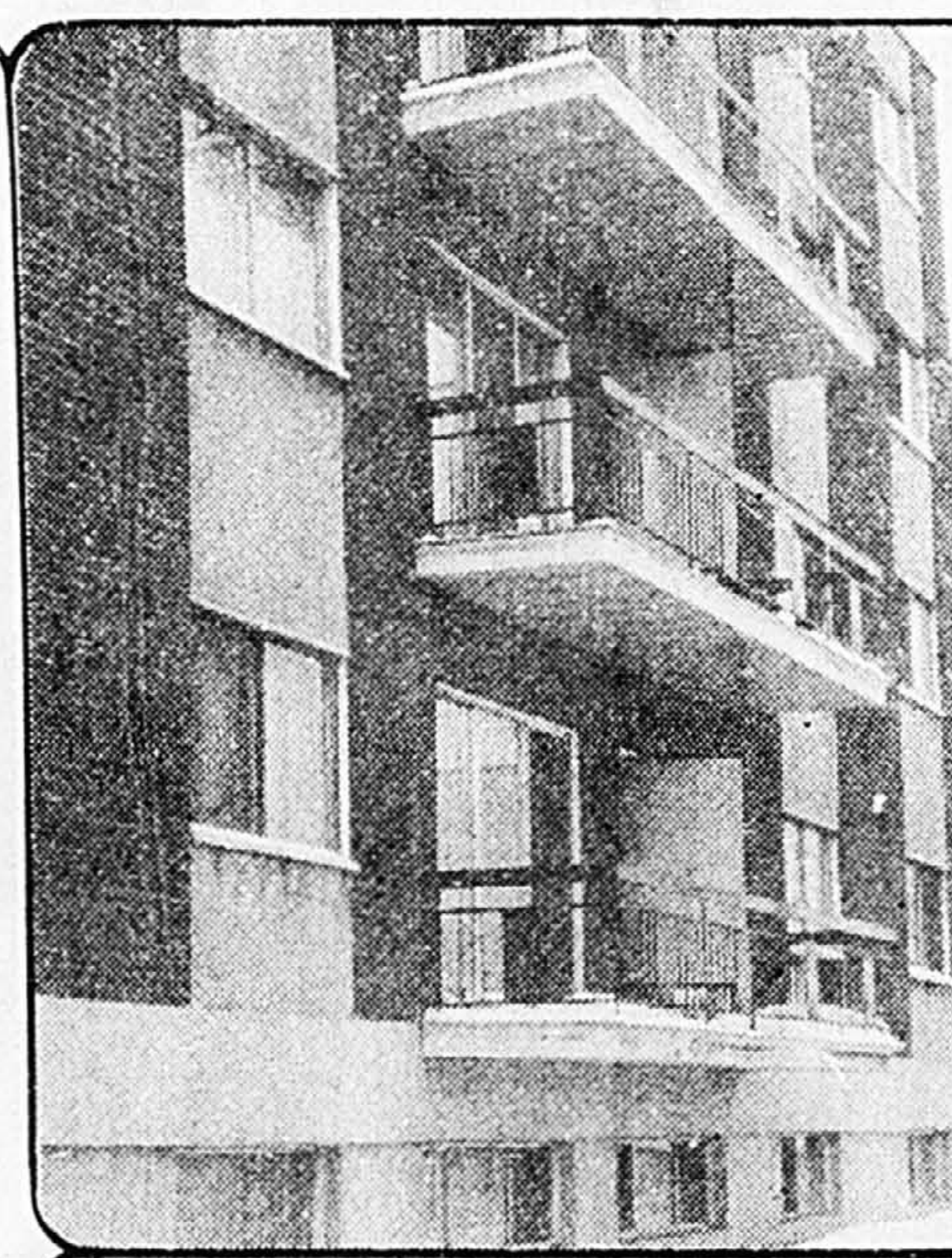
page A 4



MODE DE PLUS EN PLUS SEXY

■ La vague féministe ne semble guère avoir emporté l'adhésion des spécialistes de la lingerie féminine qui nous proposent cette année des sous-vêtements dignes des stars d'Hollywood. Pensée en fonction de la séduction des hommes, la nouvelle lingerie est audacieuse, provocatrice et réduite à l'essentiel.

page D 1



LE DRAME DES PROPRIOS

LES PLAINTES POUR ABANDON DE LOGEMENT SONT LÉGION

■ Les propriétaires sont impuissants à récupérer les sommes dues par les locataires qui abandonnent leur logement, souvent en pleine nuit, plutôt que d'acquitter les arrérages de loyer.

page B 1

LE MONDE

LA CRISE POLONAISE MISE EN GARDE DES DIX, PAS DE SANCTIONS

GHANA L'EX-PRÉSIDENT LIMANN ARRÊTÉ

page B 2

SOMMAIRE

Annonces classées: C 6 à C 8
Arts et spectacles — Informations: B 3 à B 5
Décès, naissances, etc.: C 9
Économie: C 1 à C 5
Êtes-vous observateur?: C 6
FEUILLETON: C 7
Horoscope: C 8
Le monde: B 2
Météo: A 2
Mot mystère: C 8
Pleins Feux: A 8
Quoi faire aujourd'hui: B 6
Télé-câble: B 3
Télévision: B 3, B 5
— Horaires: B 6
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: D 1, D 2

TABLOID SPORTS

Bandes dessinées: 12
Contact: 9 à 11
Mots croisés: 12

ÉDITO

LES DÉPUTÉS DOIVENT MODÉRER LEUR APPÉTIT
PAR VINCENT PRINCE

page A 6

BON, MAINTENANT QU'ON S'EST SOUHAITÉ UNE BONNE ANNÉE, ATTENDONS-NOUS AU PIRE!



LE «BLOCADREN» AU SECOURS DES CARDIAQUES

page A 2

Montréal Trust

Chez nous, vos intérêts sont bien servis.



Un réseau complet et efficace de BUREAUX IMMOBILIERS



PROFITEZ DE NOTRE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE LOGEMENT UN ABRI FISCAL AVANTAGEUX
PLACE VILLE-MARIE/861-1681
CENTRE COMMERCIAL FAIRVIEW/695-5230
SHERBROOKE (819) 565-1933

La tension monte chez les facteurs

■ OTTAWA (PC) — Si ses négociations avec la nouvelle Société des postes en vue d'une nouvelle convention collective n'aboutissent pas cette semaine, le Syndicat des facteurs franchira une étape légale de plus qui pourrait conduire ses 22,000 membres à une grève nationale.

Le président du syndicat, M. Robert McGarry, a déclaré hier au cours d'une entrevue qu'il était prêt à demander l'intervention du ministre du Travail, M. Charles Caccia, si les discussions — en cours depuis octobre — ne résultaient pas en une entente avant la fin de la semaine.

Si M. Caccia désigne un médiateur, ce dernier devra lui remettre son rapport dans les deux semaines suivantes. Et, sept jours après la publication du rapport par le ministre, les facteurs pourront légalement déclencher la grève.

Les facteurs, qui désirent pour l'instant un contrat d'un an, ont un passé beaucoup moins militant que les postiers ou travailleurs des postes à l'intérieur. Depuis 1970, ils ont tenu des grèves rotatives à deux reprises, soit en 1970 et en 1978; ils n'ont pas débrayé illégalement et n'ont pas fait de grève à l'échelle du pays.

M. McGarry a qualifié de frustrantes les négociations actuelles, en précisant que la nouvelle corporation semblait aussi empiétrée dans la paperasserie administrative que l'ancien ministère des Postes.

«Ils étaient supposés avoir changé. En fait, ils fonctionnent exactement comme un ministère», a-t-il dit.

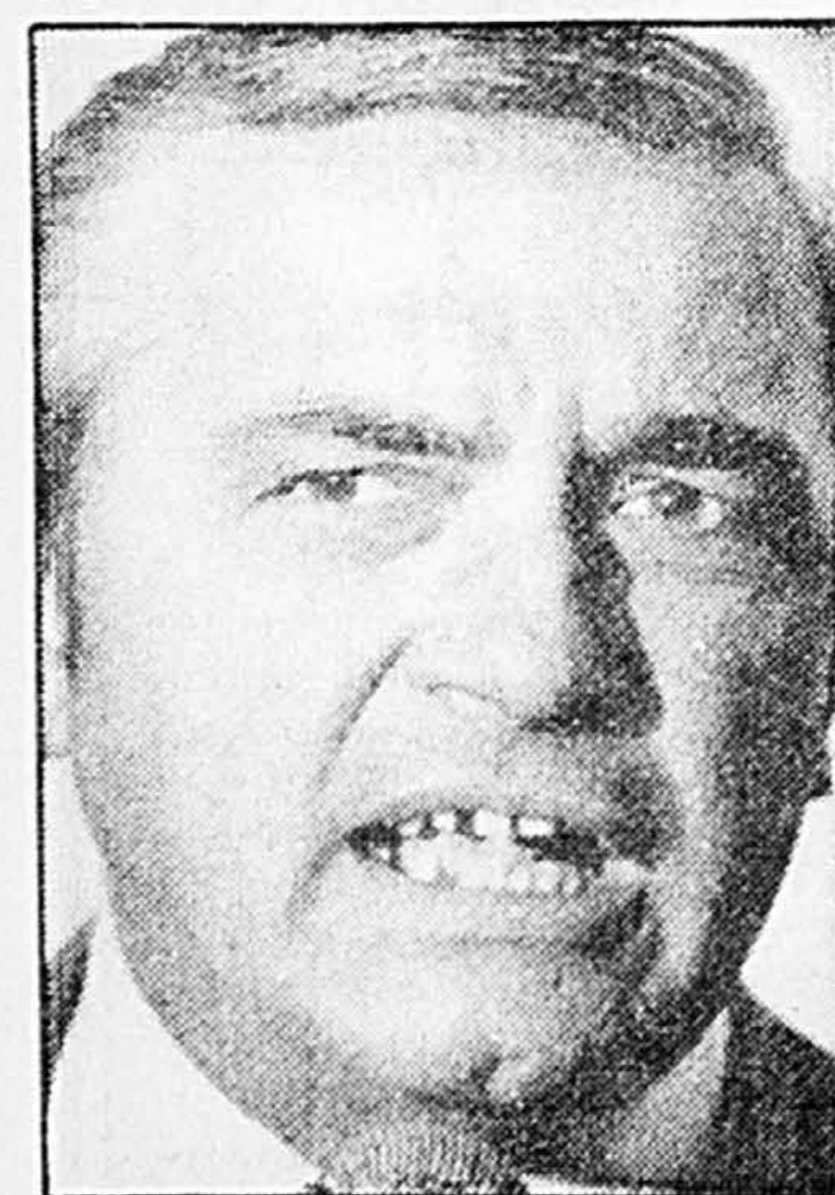
Le Syndicat des facteurs est une des 20 unités des divers employés des postes qui doivent négocier avec les nouveaux dirigeants sous la direction de M. Michael Warren, devenu grand patron des services postaux en octobre, quand ces derniers ont été transformés en société d'Etat.

Le Syndicat des marins ne veut pas d'une enquête menée par les Transports

■ Le président du Syndicat des marins canadiens, Roman Gralewicz, a dénoncé avec vigueur, hier, l'indifférence des propriétaires de navires en matière de sécurité, les bureaucrates

CONRAD BERNIER

du ministère fédéral des Transports, et réclamé au nom de tous les marins canadiens et des familles des victimes qu'une enquête, présidée par un juge de la Cour supérieure, soit entreprise dans



Roman Gralewicz

les plus brefs délais pour faire toute la lumière sur l'incendie qui a ravagé, dans la nuit du 25 décembre, le pétrolier Hudson Transport et coûté la vie à sept marins.

En présence de plus de deux cents marins réunis en assemblée générale, hier, à Montréal, Roman Gralewicz a de plus affirmé que le syndicat des marins canadiens, qui rejette une fois pour toutes les enquêtes-maison du ministère fédéral des Transports sur les tragédies maritimes, mènera en 1982 une lutte acharnée pour forcer le gouvernement fédéral à repenser de fond en comble toute sa législation relativement aux mesures de sécurité sur les navires et pour obliger les propriétaires de navires à mettre en pratique la législation.

«C'est trop de tragédies et trop de morts, et l'époque des excuses de toutes sortes est révolue, a lancé le président Gralewicz, au cours de sa brève harangue. Nos marins sont des travailleurs responsables, des payeurs de taxes et d'impôts qui sont en droit d'exiger que le gouvernement fédéral et les propriétaires de navires prennent leurs responsabilités. Pour nous, désormais, c'est clair: nous travaillerons quand les mesures de sécurité sur les navires seront adéquates et rigoureusement mises en application».

Le Blocadren pourra être utilisé pour réduire les risques après un infarctus

■ Un médicament d'origine canadienne qui permet de réduire les risques de mortalité à la suite d'un infarctus vient d'être approuvé au Canada. Il s'agit du

Blocadren (maléate de timolol) découvert dans les laboratoires de Merck Frosst Canada, à Montréal.

Ce médicament est de la famille

des bêta-bloquants, et il est le premier à être homologué au Canada ou ailleurs au monde pour réduire les risques de mort d'origine cardiaque et de récurrences d'infarctus.

C'est ce qu'expliquaient hier, en conférence de presse, M. Hubert Martel, président de Merck Sharp & Dohme Canada, et le docteur J. L. Mailloux, directeur des services médicaux. Était également présent le Dr Burton K. Wasson, qui est à l'origine de la mise au point de ce médicament à la fin des années 60, de concert avec sept autres chimistes de Merck Frosst.

Mais quand Blocadren fut commercialisé, en 1977, on l'utilisait pour réduire la pression artérielle et traiter l'angine de poitrine. On

MARIANE FAVREAU

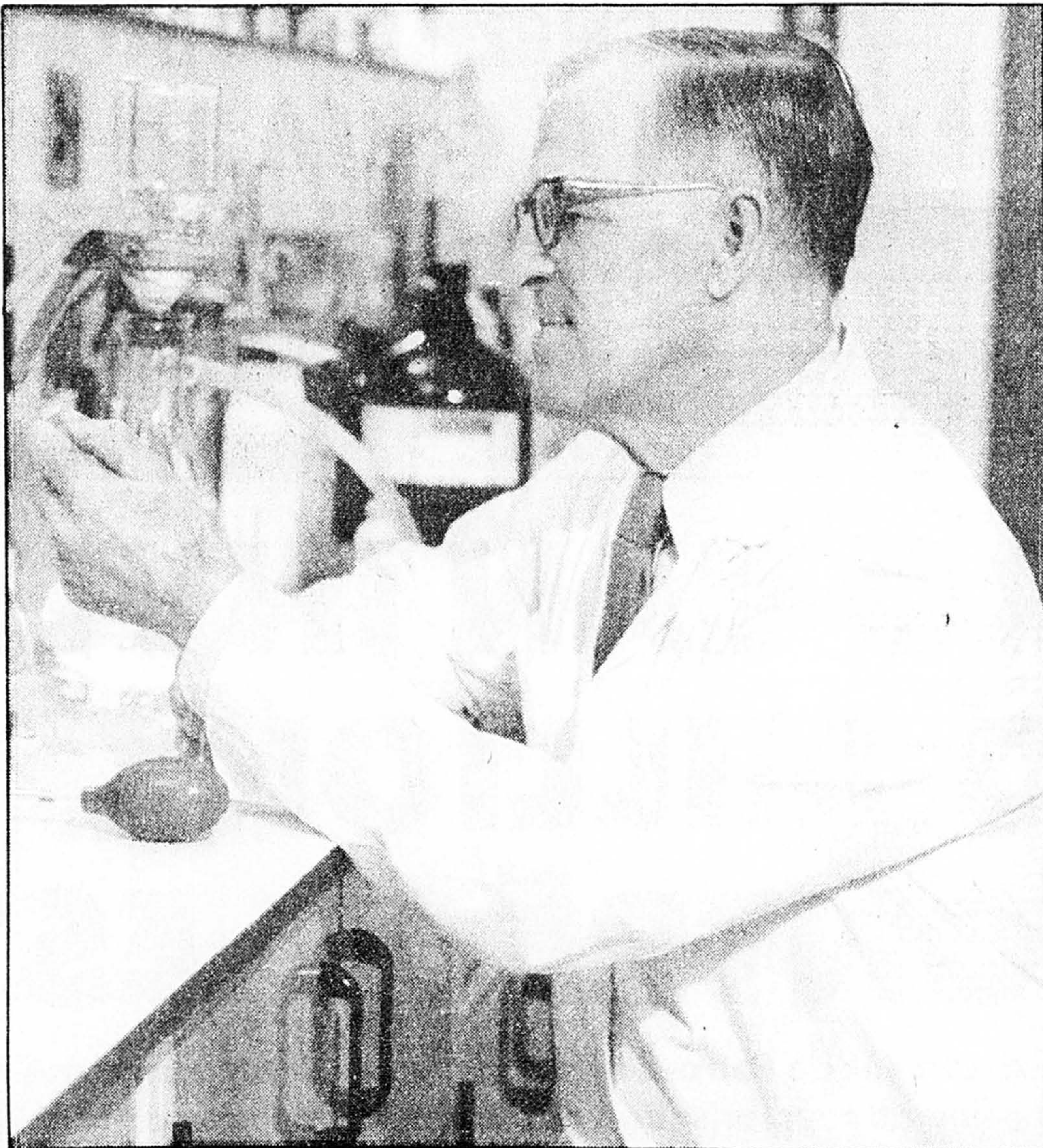
a par la suite découvert que Blocadren était efficace pour réduire la pression oculaire qui entraîne le glaucome.

Or, une autre application de ce médicament «chanceux» vient d'être confirmée par une étude scientifique menée en Norvège: soit son efficacité chez les patients qui ont subi une première crise cardiaque. Dans une proportion de 40 p. ce., il amène une réduction de la mortalité consécutive à cet accident cardiaque. Ce pourcentage est encore plus élevé (49,6 p. ce.) si l'on ne considère que le groupe de malades présentant des risques élevés de mortalité.

Selon les spécialistes de Merck Frosst, les doses utilisées pour traiter la haute pression ou pour prévenir une mort subite sont sensiblement les mêmes. Les effets secondaires sont relativement minimes, mais on le déconseille aux patients qui auraient des difficultés respiratoires ou de l'insuffisance cardiaque.

Ce médicament, comme les autres bêta-bloquants auxquels on s'intéresse, est une substance chimique qui réduit en partie les activités du système nerveux autonome ou involontaire.

Comme les maladies cardiaques ont une incidence de mortalité double de celle du cancer, comme les risques de mort subite augmentent de 15 p. c. l'année qui suit un infarctus et de 5 p. c. par la suite, on peut juger de l'utilité d'un médicament efficace pour prévenir ces décès.



Le Dr Burton K. Wasson, qui a mis au point le Blocadren à la fin des années '60 avec l'aide d'une équipe de sept chimistes.

photo LA PRESSE



Les frères ennemis ont pu cogner à qui mieux mieux pendant une quinzaine de minutes avant l'arrivée des policiers sur les lieux.

photo Robert Nadon, LA PRESSE

UNE ARRESTATION À CONCORDIA

La bagarre éclate entre partisans et opposants de l'iman Khomeiny

■ Une bagarre impliquant près de 200 étudiants pro et anti-khomeinystes a éclaté, hier, à l'université Concordia, faisant au moins cinq blessés et des domma-

ANDRÉ CÉDILOT

ges relativement importants à l'intérieur de la bâtisse. Un seul des manifestants a été arrêté par la police de la CUM.

Selon les renseignements obtenus, l'incident s'est produit juste avant le début d'une réunion orga-

nisée par l'Association des étudiants musulmans pour discuter du régime politique et religieux en Iran. Quelque 200 personnes s'apprêtaient à entrer dans une salle du quatrième étage de l'université Concordia boulevard de Maisonneuve, lorsque la bagarre a éclaté. D'après des témoins, le nombre des belligérants a pu atteindre une trentaine à un moment donné, se frappant surtout à coups de poings et de pieds. Certains utilisaient les manches de bois de pancartes qu'ils avaient

emportées avec eux ou encore de chaises qui se trouvaient sur place. Plusieurs personnes ont été blessées, dont cinq suffisamment pour être traitées à l'hôpital, selon un porte-parole de la police de la CUM.

«Les coups volaient de partout. J'ai tenté de séparer quelques-uns des bagarreurs, dont un s'en est pris à l'un de mes amis, mais c'était presque impossible tellement la foule était dense et agitée», de raconter un étudiant de l'Université de Montréal opposé au régime

des ayatollahs iraniens, Amir K., tout en montrant des gouttelettes de sang sur son manteau.

Les protagonistes se sont affrontés durant une quinzaine de minutes avant que les policiers de la CUM, au nombre d'une quarantaine, réussissent à mettre fin aux hostilités. Un manifestant qui continuait de chercher noise à certains gens, à l'extérieur du campus universitaire, a été appréhendé et conduit au poste 25 de la CUM, dans le centre-ville.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -8 Max.: 1
AVERSES DE NEIGE EN MATINÉE
DÉGAGEMENT GRADUEL PAR LA SUITE
DEMAIN:

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-15	-10	Nuageux avec neige
Outaouais	-8	0	Rafales
Laurentides	-8	-5	Neige
Cantons de l'Est	0	0	
Mauricie	-8	0	Neige
Québec	-8	0	Neige
Lac-Saint-Jean	-8	0	Neige
Kimoussi	-1	-1	Neige (10 cm)
Gaspésie	-1	-1	Neige (10 cm)
Bas-Est	-2	-2	Neige (10 à 15 cm)
Sept-Îles	-2	-2	Neige (10 à 15 cm)

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-3	0	Nuageux
Edmonton	-32	-27	Part. couvert
Regina	-38	-28	Dégagement
Winnipeg	-30	-22	Nuageux
Toronto	-3	-1	Part. couvert
Fredericton	-5	7	Pluie
Halifax	-2	9	Pluie
Charlottetown	-3	7	Pluie
Saint-Jean	1	3	Nuageux

La Quotidienne

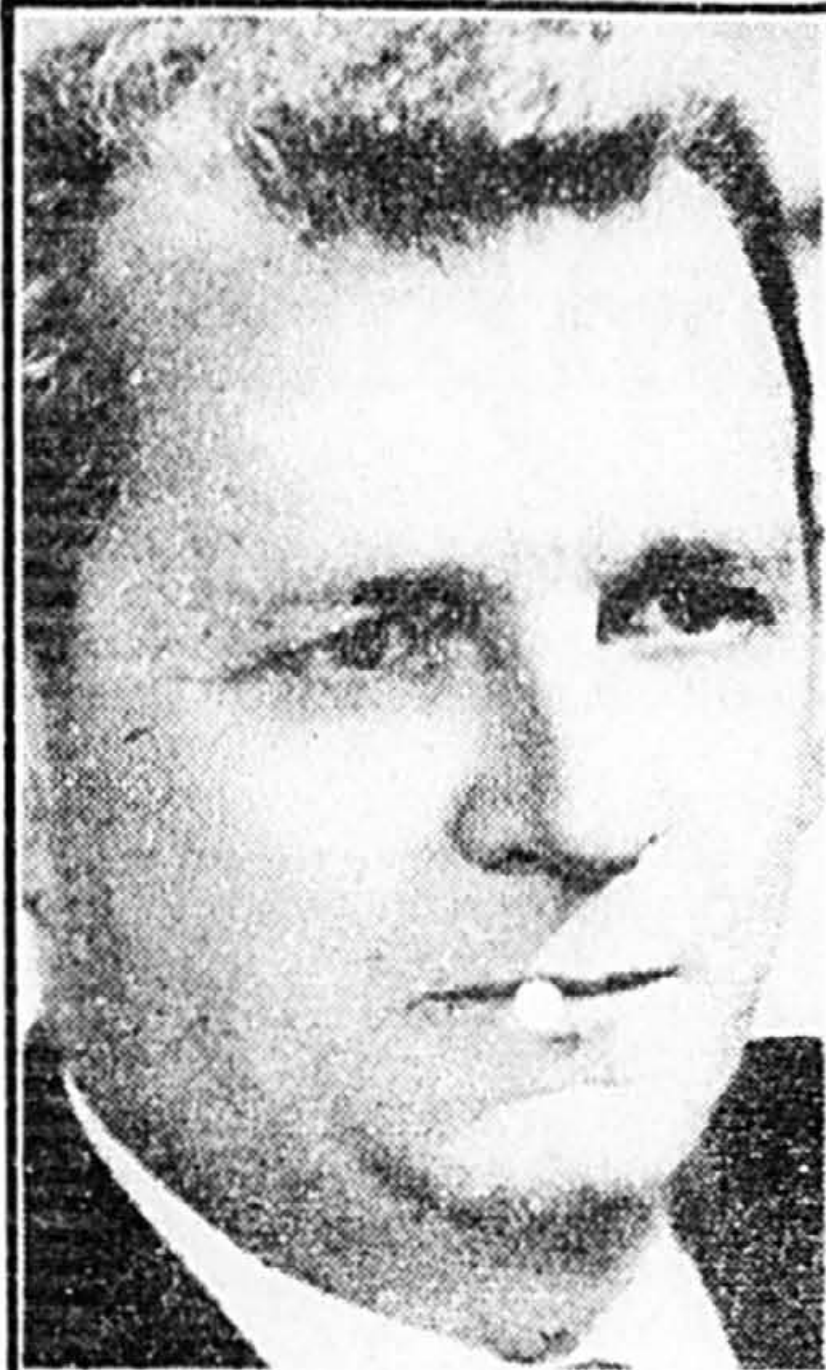
Tirage d'hier
5-1-7

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	3	8	Nile-Orléans	19	25
Buffalo	4	7	Pittsburgh	0	4
Chicago	-13	-3	San Francisco	3	9
Miami	16	23	Washington	-2	2
New York	-2	6			

les capitales

	No.	Inc.		Min.	Max.
Amsterdam	5	8	Madrid	0	11
Athènes	9	18	Moscou	-26	-17
Acapulco	20	31	Mexico	7	25
Berlin	6	10	Oslo	-17	-9
Bruxelles	4	13	Paris	7	12
Buenos Aires	18	30	Rome	1	15
Copenhague	1	3	Séoul	-2	4
Genève	-2	8	Stockholm	-10	0
Hong Kong	16	21	Tokyo	5	9
La Caire	9	22	Trinidad	22	31
Lisbonne	10	17	Vienne	—	—
Londres	10	12			



Guy Gauthier

Un CLSC poursuivi pour \$603,918

■ JOLIETTE (PC) — Une action en dommages, au montant de \$603,918 a été signifiée au centre local de services communautaires de Saint-Gabriel-de-Brandon qui a une succursale à Saint-Michel-des-Saints, et au docteur Bernard Chartrand, médecin à ce CLSC.

C'est l'ancien député de Berthier à l'Assemblée nationale, le docteur Guy Gauthier, qui intente cette poursuite contre son ancien employeur et contre le nouveau médecin qui y pratique depuis quelques mois.

Cette procédure judiciaire qui devrait connaître un certain dénouement aujourd'hui, en cour supérieure à Joliette, ferait suite à un litige qui pourrait remonter à l'été 1981. A ce moment-là, le docteur Gauthier travaillait au CLSC de Saint-Michel-des-Saints. Un peu avant novembre dernier, on lui aurait demandé sa démission, mais il aurait refusé.

Le 3 novembre, à l'issue d'une réunion du conseil d'administration du CLSC, un avis de suspension a été expédié au docteur Gauthier, d'une suspension jusqu'à ce qu'il se soit recylé. Quinze jours plus tard, le docteur Gauthier aurait reçu un autre avis l'informant cette fois, qu'il était suspendu pour une période de 6 mois.

Dans sa déclaration, le docteur Gauthier dit que sa suspension dans la petite communauté de Saint-Michel-des-Saints a vite fait le tour de celle-ci et, selon lui, toute la question de sa présomption d'incompétence serait connue de tous.

Les avocats des défendeurs, le CLSC et le docteur Chartrand, présenteront une requête pour adjugation aujourd'hui afin d'obtenir des précisions à propos de certains articles contenus dans la déclaration de l'action du docteur Gauthier.

Entre-temps, l'ancien député pratique la médecine chez lui, à ses bureaux de Saint-Michel-des-Saints, porte voisine du CLSC-Brandon Nord.

S'IL Y A CONFLIT À LA CTCUM

Les détenteurs de la CAM seront remboursés

■ Advenant une grève ou un lock-out au niveau de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), les détenteurs de la carte autobus-méto (CAM) ne

MICHEL GIRARD

seront pas pénalisés financièrement: la direction de la CTCUM a décidé d'accorder à ces usagers une compensation financière en fonction du nombre de jours sans service.

C'est ce qu'a déclaré le directeur des relations publiques de la CTCUM, Guy Jeannotte, en ajoutant cependant que la formule de compensation financière qui sera appliquée, n'a pas encore été déterminée de façon officielle.

«Chose certaine: les détenteurs de la carte autobus-méto ne perdront rien si jamais il y avait une interruption du service de transport en commun. Par conséquent, ils peuvent acheter leur carte du mois de janvier (en vente jusqu'au 10 janvier) sans avoir peur

de gaspiller leur argent», a expliqué M. Jeannotte.

En raison de la menace d'une interruption des services de la CTCUM qui se fait sentir depuis la mi-décembre, la vente de la carte autobus-méto pour le mois de janvier a subi une chute relativement importante, une bonne partie des usagers de cette carte n'ayant pas voulu courir de risque.

«On n'est pas encore en mesure de fournir, d'ajouter M. Jeannotte, des chiffres précis sur le nom-

bre de cartes vendues pour le mois de janvier. Mais, il est bien évident que les usagers du méto et de l'autobus en ont acheté beaucoup moins que prévu. C'est pourquoi il est très important de leur indiquer qu'en cas d'interruption de services, ils ne perdront pas leur investissement.»

Rappelons la CTCUM a actuellement des problèmes de relations de travail avec ses chauffeurs d'autobus, opérateurs de méto et employés d'entretien.

FAUTE DE QUORUM

Le vote de grève des chauffeurs est remis

■ Malgré les protestations des 1,075 membres présents, la Fraternité des chauffeurs d'autobus, opérateurs de méto et employés des services connexes au transport de la CTCUM, n'a pu tenir son assemblée hier soir car le quorum est de 1,500 membres sur les 4,200 que compte ce syndicat. Le but de l'assemblée était de donner à l'exécutif «un mandat de grève au moment jugé opportun». En principe la Fraternité a droit de grève le 14 janvier.

MADELEINE BERTHAULT

S'adressant aux membres présents, le président de la Fraternité, M. Normand Hamelin, a souligné qu'«on se dirige vers un affrontement majeur». Précisant que le syndicat «ne court pas après la grève», M. Hamelin a toutefois ajouté que «cette année la CTCUM nous provoque».

Quant au refus de la conciliation, M. Hamelin a expliqué que les négociations sont encore trop jeunes et que certaines clauses auxquelles tiennent les membres n'ont pas encore été discutées.

Normalement une autre assemblée devrait être convoquée, probablement pour demain, et l'on espère que cette fois le quorum sera atteint.

Par ailleurs il semblerait que la Fraternité entreprenne une campagne de publicité auprès des usagers du transport en commun car «on ne veut pas porter l'odieux d'une situation qui se détériore à cause de l'attitude de la CTCUM».

Trêve demandée

En fin d'après-midi hier, la CTCUM a de son côté annoncé qu'elle est disposée à renoncer à son droit de lock-out jusqu'au 18



Les membres de la Fraternité des chauffeurs présents hier à l'assemblée du sous-sol de l'église Notre-Dame-du-Rosaire étaient visiblement déçus d'avoir à revenir à cause de l'absence de quelques-uns des leurs.

février 1982 à la condition expresse et sine qua non que chacun des trois syndicats du transport de Montréal, soit les employés des

services d'entretien (CSN), les employés de bureaux (CSN) et la Fraternité, renonce à leur droit de grève jusqu'à pareille date. De

plus la CTCUM a demandé au ministère du Travail la nomination d'un conciliateur dans chacun des cas.

VOL DE BANQUE EN ALBERTA

Deux Montréalais condamnés à des peines de 11 et 13 ans

■ Deux récidivistes montréalais, René St-Jacques, 33 ans, et Jocelyn Boismenu, 28 ans, ont été condamnés respectivement à 13 et 11 années de bagnes pour un hold-up de \$80,000 commis dans une banque de l'Alberta, le 15 octobre dernier.

Ces sentences ont été prononcées par le juge Thomas McMeekin, de la Cour supérieure, après que les deux hommes eurent reconnu leur culpabilité dès l'enquête préliminaire. Cette procédure, dans le cas de Claire Liscourt, 22 ans, également accusée en rapport avec ce vol, se déroulera lundi prochain.

ANDRÉ CÉDILOT

Le magistrat albertains a sur tout tenu compte, dans son jugement, de la gravité du crime et des antécédents judiciaires des deux prévenus. C'est d'ailleurs ce dernier critère qui explique que St-Jacques ait écopé d'une peine plus lourde que son comparse. Il y avait seulement cinq mois qu'il était sorti de prison, le 15 octobre, lorsqu'il a été appréhendé par la GRC, en compagnie de Boismenu et de la jeune fille.

Le vol, pour lequel Claire Liscourt n'eut toute participation, a eu lieu dans une institution bancaire de Standard, petite localité située à une centaine de kilomètres au nord-est de Calgary et avait eu des échos à Montréal en raison de délais de procédures des tribunaux albertains jugés inacceptables par les parents et les avocats des accusés.

C'est par hasard que St-Jacques et Boismenu, en possession du butin de \$80,000, avaient été arrêtés peu après le vol dans un boisé situé à une dizaine de

milles de la banque. Les policiers de la GRC avaient été mandés sur place par des chasseurs qui y avaient trouvé des havresacs qu'ils croyaient reliés à l'assassinat d'un enfant de 10 ans survenu quelques mois plus tôt.

Quant à Claire Liscourt, elle a été arrêtée dans les heures qui ont suivi alors qu'elle était au volant d'une voiture louée, sur un chemin non pavé donnant accès au boisé en question. Cette auto, d'après l'enquête policière, devait assurer la fuite des suspects. St-Jacques et Boismenu, selon ce qu'ont appris les policiers, devaient rentrer à Montréal par un train en partance d'une petite municipalité sise à une centaine

de kilomètres de Calgary et Mille Lacs, à bord d'un avion qui devait décoller de la capitale albertaine.

St-Jacques et Boismenu, toujours selon les policiers, avaient réussi à s'introduire par effraction à l'intérieur de la banque de Standard dans la nuit du 15 octobre. Ils avaient ensuite attendu les employés jusqu'au matin et, sous la menace de revolvers, avaient obtenu qu'on leur remette l'argent du coffre-fort. Les deux hommes, qui portaient des masques, avaient fui en empruntant la voiture d'un des employés qu'ils avaient pris soin, au préalable, de ligoter et de bâillonner.

MONTRÉALAISE TUÉE À QUÉBEC

Deux suspects détenus sous mandat du coroner

■ QUÉBEC (PC) — La police municipale de Québec détient deux jeunes gens comme témoins importants relativement à la mort de Mme Géralda Guay-Gauthier, une Montréalaise de 55 ans tuée de plusieurs coups de couteau à l'aube du jour de l'An dans une auberge du Vieux Québec.

Les individus, identifiés comme étant Daniel Poulin, 22 ans, et Sylvain Paradis, 18 ans, tous deux de Québec, ont comparu hier devant le coroner Maurice Lagacé.

L'enquête publique dans cette affaire a été remise à huit jours «pro forma».

De passage à Québec pour visiter des parents durant la période des Fêtes, Mme Guay-Gauthier

habitait à l'auberge Fleurs-de-Lys, rue Sainte-Anne.

Selon la police, elle a été poignardée à plusieurs reprises par un individu qui aurait pris l'ascenseur en même temps qu'elle sous le prétexte qu'il se rendait chez un ami habitant au même endroit.

L'enquête a révélé que l'attentat avait été commis dans l'ascenseur et que le corps avait ensuite été abandonné dans un corridor du troisième étage.

Le vol du sac à main de la victime serait le mobile du crime.

La police a récupéré un couteau de chasse qui aurait été utilisé pour commettre le meurtre, de même que le sac à main.

Moïse poursuit son jeûne

■ NEW CARLISLE (PC) — Roch Thériault, 38 ans, dit «Moïse», et Jacques «Nathan» Giguère, 28 ans, ont poursuivi hier le jeûne qu'ils ont commencé le jour de Noël dans leur cellule du Centre de détention de New-Carlisle.

Un porte-parole a indiqué que les deux hommes se contentaient d'ingurgiter du thé sucré et des jus de fruit depuis le 25 décembre.

«Un médecin leur rend visite hebdomadairement et une infirmière les voit chaque jour», a indiqué le porte-parole du centre.

Les deux hommes, qui font face à une kyrielle d'accusations en rapport avec la mort du petit Samuel Giguère, fils de Nathan, ont apparemment refusé de prendre toute nourriture solide pour satisfaire à un quelconque précepte de leur secte religieuse.

Les deux détenus n'ont formulé aucune exigence précise aux autorités carcérales pour mettre fin à leur jeûne.

Moïse et une demi-douzaine de ses disciples ont été appréhendés au début du mois de décembre au cours d'un raid effectué par la Sûreté du Québec au Mont de l'Éternel, en Gaspésie, où se trouve la maison de la secte.

Suicide dans le méto

■ Le service du méto sur la ligne numéro 2, entre les stations Plamondon et Henri-Bourassa, a été interrompu durant une vingtaine de minutes, hier, à la suite d'un suicide à la gare Jean-Talon.

Le malheureux incident s'est produit sur l'heure du midi. Arrivés prestement sur place, les secouristes ont mis quelques minutes à dégager la victime et permettre le rétablissement du service sur cette portion du méto.



Claude Grenier, 30 ans

Il s'agissait de Claude et non de Michel

■ C'est par erreur que LA PRESSE, dans son édition du 29 décembre, a publié la photo de M. Michel Grenier. Dans le texte, il aurait aussi fallu lire Claude Grenier, comme étant l'un des quatre individus qui ont décidé de raconter à la police de la CUM les circonstances ayant entouré la commission d'une série d'attentats et de vols qui ont été commis ces dernières années un peu partout au Québec. Le Michel Grenier en question n'a rien à voir, ni de près ni de loin, à toute cette affaire.



Michel Grenier, 46 ans

PLUSIEURS EMPOISONNEMENTS

La mauvaise qualité de la nourriture à Parthenais revient souvent sur le tapis

■ L'empoisonnement alimentaire survenu en fin de semaine du centre de détention Parthenais n'est pas le premier, et la qualité de la nourriture servie aux détenus est dénoncée au moins une fois par année, a affirmé hier M. Jean-Claude Bernheim, de l'Office des droits des détenus.

Il appert en effet que, samedi soir, une trentaine de détenus ont été victimes de vomissements et de diarrhée après avoir mangé de la saucisse de porc. Il y a deux semaines, plusieurs prisonniers avaient décidé de boycotter les repas. Les détenus gardés à Parthenais, on le sait, sont des suspects en attente de leur procès.

A cause des congés du temps des Fêtes, il a été impossible jusqu'à maintenant d'obtenir les commentaires tant du ministère de la Justice du Québec que des dirigeants de la prison. Une conférence de presse a toutefois été convoquée pour aujourd'hui par le directeur du centre de détention, M. Gilles Roussel.

Pour sa part, M. Bernheim n'a pas manqué de rappeler que les gardiens de Parthenais avaient également fait la grève il y a quatre ans à la suite d'un empoisonnement alimentaire dont

avaient été victimes plusieurs d'entre eux.

D'après un rapport du syndicat des gardiens à l'époque, l'équipement et les locaux de la cuisine n'étaient pas adéquatement entretenus. Le rapport affirmait aussi qu'on laissait traîner la nourriture et qu'elle était facilement contaminée.

D'après Me Gary Martin, qui a rendu public l'intoxication alimentaire de la trentaine de détenus au cours du dernier week-end, les prévenus de Parthenais font «sporadiquement» la grève de la faim depuis deux semaines. Les repas étant préparés longtemps à l'avance, a-t-il expliqué, ils sont souvent froids et de mauvaise qualité au moment d'être servis aux détenus, à la cantine du huitième étage. Vu l'absence de locaux pour l'entraînement physique, les détenus font par ailleurs leurs exercices sur le toit de l'immeuble de 14 étages.

Selon les maigres informations glanées parmi les gardiens de Parthenais, seulement 29 des 364 détenus ont entrepris vendre d'une grève de la faim. Me Martin affirme de son côté que les grévistes sont beaucoup plus nombreux et que leur action a débuté la veille de Noël.



Lysiane Gagnon

Vite, du sable...

■ Le sel et le sable seraient-ils devenus des denrées rares et précieuses? D'une année à l'autre, on dirait que les rues de Montréal sont de plus en plus négligées les jours de verglas.

Hier midi par exemple, alors qu'il tombait depuis le matin une petite pluie glacée qui transformait la ville en patinoire, seuls quelques trottoirs — dans les grandes artères du centre-ville comme St-Denis ou St-Laurent — avaient été recouverts d'une trainée de sable... Partout ailleurs on marchait sur de la glace vive. Quand le centre-ville se trouve à ce point privé de services, cela veut dire que les quartiers périphériques le sont encore davantage.

Cette situation est intolérable sous l'angle de la sécurité la plus élémentaire. Il y a beaucoup de gens âgés que cette négligence municipale force à s'emmurer chez eux durant une partie de l'hiver, de peur de courir le risque d'une chute qui, à cet âge, peut entraîner des fractures et des lésions sérieuses. Même les gens plus jeunes ne sont pas à l'abri de ce type d'accident.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est à cause de nos talons hauts! Quand l'hiver arrive, je porte, quant à moi, des bottes à talons plats et à semelles de gomme. Et c'est également ce que portait l'une de mes parentes l'hiver dernier, quand, tombant sur un trottoir glacé, dans le nord-est de la ville, elle s'est cassé le bras droit. N'eût été du coût et de l'extrême lenteur des procédures, de recours judiciaire, elle aurait poursuivi la ville... et sans doute gagné sa cause.

Il n'y a pas que les grèves dans l'électricité ou les services de santé qui menacent la sécurité du public: la négligence ou l'incurie de l'administration municipale peut avoir les mêmes effets.

• • •

On va nous dire évidemment qu'il y a l'inflation, les hausses de salaires des employés, etc., etc. Le refrain, on le connaît par cœur. Mais si l'on parle d'argent, parlons alors des priorités de la Ville... qui manque d'argent pour l'épandage du sable mais n'en manque pas, apparemment, pour distribuer partout des bacs à fleurs durant l'été, pour transformer la rue Prince-Arthur en mail ou pour élargir les trottoirs de la rue Saint-Laurent (au détriment, dans ce dernier cas, de l'activité commerciale et de la circulation), et pour combien d'autres opérations relativement inutiles.

Ces initiatives ne sont pas toutes déplaisantes en soi, mais elles sont improvisées, sans cohérence ni plan d'ensemble, et elles relèvent davantage, comme le disait fort bien dans ces pages, il y a quelques mois, notre confrère Jean-Pierre Bonhomme, de l'horticulture que de l'urbanisme... une discipline dont, hélas, on n'entend plus guère parler à Montréal, où comme d'habitude on découvre après tout le monde des idées qui sont depuis belle lurette remises en question ailleurs.

Ainsi il y a longtemps que d'autres villes nord-américaines ont appris que la qualité de la vie ne tient pas seulement aux pétunias, et que les mails piétonniers risquent de servir davantage au trafic de la drogue dure qu'au plaisir des promeneurs. C'est le cas notamment de Vancouver, où le centre-ville est agréable partout... sauf dans la rue qui a été transformée en mail piétonnier, et qui est rapidement devenue l'équivalent, en miniature, de la 42e rue à New York; les piétons ordinaires n'y mettent plus les pieds et les commerces ont presque tous été remplacés par des «radio-shack».

La qualité de la vie, dans une ville où l'hiver dure cinq mois, c'est d'abord de pouvoir marcher sur les trottoirs avec un minimum de sécurité. Les fleurs ça vient après, s'il y a de l'argent en trop.

Sur la Pologne

Delfeil de Ton est ce journaliste qui, dans le «Nouvel Observateur», maintient intact l'esprit de révolte contre tous les dogmes, et qui prouve à lui tout seul qu'on peut être socialiste (à condition d'être libertaire et anarchiste sur les bords) tout en étant farouchement anticommuniste.

Lui, il ne se faisait pas d'illusion sur le régime soviétique — ni sur ses disciples butés du Parti communiste français — et il n'a pas été surpris par les événements de Pologne, mais il continue de s'en indigner. Citons-le: «En Pologne, la démocratie est populaire. L'armée aussi. C'est l'armée populaire. Il n'y a que le peuple, finalement, qui n'est pas populaire.»

L'Année de l'Homme

Il y a eu l'Année internationale de la Femme, celle de l'Enfant, celle des Handicapés... Pourquoi pas, cette fois-ci, l'Année de l'Homme? Par rapport à l'autre sexe en effet, les hommes sont une minorité (49 p. cent environ); ils ont, selon toutes les statistiques, une longévité moindre, et ils sont de plus en plus tyrannisés par toutes ces méchantes féministes qui leur font la vie si dure! Une minorité aussi fragile et aussi persécutée mérite bien son «Année internationale», non?

AGRICULTURE QUÉBEC

Mauvais contrôle des subventions

■ QUÉBEC (PC) — L'octroi des diverses subventions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation échappe à un contrôle adéquat, affirme le Vérificateur général du Québec.

Dans son dernier rapport annuel, M. Rhéal Chatelain souligne également que certaines normes d'allocation des subventions ne sont pas respectées, ce qui a pour effet de rendre irrégulier le versement des subventions concernées.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a entrepris ces dernières années une décentralisation administrative et a confié aux bureaux régionaux de renseignement agricole la responsabilité de l'octroi des subventions.

Dans certains bureaux, a constaté le Vérificateur général, les travaux effectués par le personnel n'est pas supervisé et les étapes de l'analyse des demandes financières et de l'autorisation des paiements sont généralement effectués par une même personne.

«Nous considérons important, écrit-il, que toute recommandation à une aide financière soit révisée et approuvée par un responsable désigné à cette fin pour assurer un contrôle adéquat sur l'allocation des subventions.»

Les programmes agricoles du ministère comportant l'octroi de subventions font mention de normes d'attribution et sont approuvés par le Conseil du Trésor. En autant que ces normes sont res-

pectées par la suite, le ministère demeure le seul intervenant dans le dossier.

Or le Vérificateur général a constaté de nouveau que certaines de ces normes ne sont pas respectées.

Interrogés sur ces pratiques, des représentants du ministère lui ont répondu que ces normes n'ont pas été respectées parce qu'elles sont jugées non essentielles, difficiles d'application ou bien invérifiables.

Pour remédier à cette situation, M. Chatelain recommande au ministère de préciser au Conseil du Trésor les normes essentielles à respecter pour que la subvention puisse être accordée.

Dans son rapport déposé à l'Assemblée nationale avant l'ajournement des Fêtes, le Vérificateur général du Québec a décelé une autre anomalie dans l'octroi des subventions.

Des employés du ministère sont reconnus producteurs agricoles et, à ce titre, sont admissibles aux subventions prévues dans les divers programmes agricoles du ministère.

Compte tenu que l'octroi d'une subvention n'est généralement contrôlée que par une seule personne, M. Chatelain estime qu'une procédure spéciale devrait être élaborée par le ministère pour réviser et approuver les demandes de subventions provenant de ces employés.

Pour être reconnu producteur agricole, il suffit de retirer \$1,000 de revenus de l'agriculture.



Jacques Bouchard

■ Déjà en 1981, les députés de l'Assemblée nationale au Québec étaient les parlementaires provinciaux canadiens les mieux payés avec une rémunération annuelle de \$40,610, incluant une allocation non imposable. A la fin des travaux parlementaires, le leader du gouvernement péquiste, Claude Charron, annonçait son intention, à la reprise des travaux de la Chambre, en février, de présenter un nouveau projet de loi afin d'augmenter encore le salaire des députés.

Le salaire de nos élus québécois, selon la déclaration du ministre Charron, sera encore augmenté de \$7,000 par an. Ceux-ci sont déjà traités comme de grands privilégiés de notre système démocratique, jouissant d'allocations de logements et de frais de déplacements, et bénéficiant, une fois à la retraite, d'un des régimes de pensions les plus généreux en Amérique du Nord.

Pour en arriver à justifier cette nouvelle hausse des salaires, en plus de l'indexation de 8 p. cent du début de l'année 1982, Claude Charron a aussi annoncé que le régime des pensions des anciens parlementaires serait modifié «à la baisse». Il n'a cependant pas donné les modalités de ces changements, en alléguant que les rapports actuariels à ce sujet n'étaient pas terminés.

NOTES POLITIQUES

Québec champion!

Dans le système actuel, après avoir siégé pendant cinq ans à l'Assemblée nationale à la suite de deux élections, un parlementaire a droit à une pension. Cette pension, au cours des ans, peut atteindre le plus haut salaire qu'un député a obtenu dans ses fonctions, soit aux environs de \$70,000 par an pour un ancien ministre.

Une étude du gouvernement ontarien

Selon une étude comparative réalisée par des hauts fonctionnaires du gouvernement de l'Ontario, il a été établi, par ailleurs, que les membres de 10 législatures provinciales sont mieux payés et travaillent dans un meilleur environnement que les élus américains.

Le parlementaire canadien le moins rémunéré, au cours de 1981, a été celui de la petite province de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce dernier a touché \$19,100. C'est la province la plus peuplée du Canada et l'une des plus riches, soit l'Ontario, qui se classait au deuxième rang en 1981, avec un salaire de \$40,000 versé aux parlementaires.

Le palmarès moyen des salaires des parlementaires pour les autres provinces s'établissait comme suit: \$39,300 en Colombie-Britannique, \$30,772 au Nouveau-Brunswick, \$28,535 en Alberta, \$26,950 au Manitoba, \$23,400 en Nouvelle-Écosse, \$22,700 en Saskatchewan et \$20,520 à Terre-Neuve.

Aux États-Unis, en 1980, il a été établi que sept des 50 États de ce pays payaient leurs parlementaires plus de \$20,000 par année. Le plus haut salaire versé était de \$28,800 en Illinois, alors que dans 23 autres États, la rémunération était inférieure à \$12,000.

Le Québec a d'autres championnats

Mais ce n'est pas seulement dans le salaire des députés que le Québec détient des championnats. C'est en effet le premier ministre René Lévesque qui reçoit la plus forte rémunération. En comptant l'allocation non imposable, il touche le sommet avec \$83,653. Bill Davis, en Ontario, touche pour sa part \$79,200, alors que le premier ministre de la Colombie-Britannique a un traitement de \$75,100 et celui de l'Alberta, de \$69,800.

On a aussi établi au cours de cette étude que le Québec devance aussi l'Ontario pour le coût des législatures. Dans notre province, il en coûte \$42.8 millions alors qu'en Ontario, le gouvernement s'entend avec des déboursés de \$27.7 millions. L'Alberta est au troisième rang avec \$8.6 millions.

Avec les nouvelles dispositions proposées par le ministre Charron, on peut donc être assuré que le Québec, encore une fois, conservera le championnat dans tous ces domaines. Déjà, des actuels ont établi qu'il coûtait plus de \$100,000, en moyenne par année, à l'État, pour chacun des 122 parlementaires qui siègent à l'Assemblée nationale du Québec.

La réalité française

En France, les parlementaires sont très mal rémunérés. Un député touche environ 18,000 francs français par mois, ce qui équivaut à environ \$4,500, si l'on établit qu'un dollar vaut quatre francs.

Un ministre touche environ \$6,250 par mois, a confié à LA PRESSE, au cours d'un entretien, Jean-François Mancel, ancien parlementaire et secrétaire national à l'administration du parti gaulliste du Rassemblement pour la République.

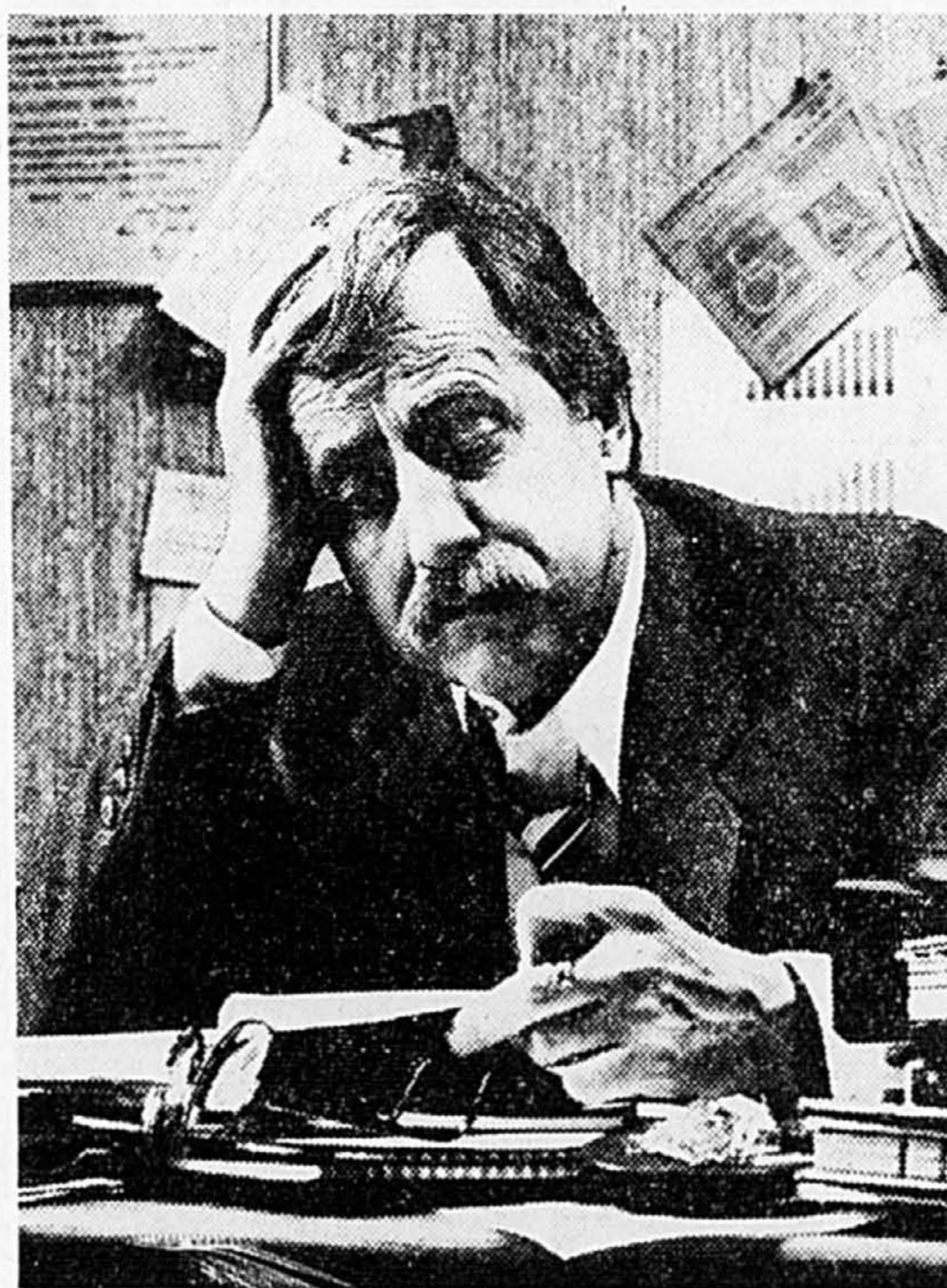
De plus, un député, même celui en provenance des circonscriptions les plus éloignées, n'a pas droit à une allocation de logement ni de frais de représentations ou de déplacements. Ce qui fait que les plus démunis logent dans les bureaux qui sont mis à leur disposition à l'Assemblée nationale. Plusieurs couchent donc sur les canapés qui sont dans ces bureaux.

Cette situation peut expliquer le cumul des mandats. Il n'est pas rare de retrouver, en effet, un parlementaire qui est aussi maire de son patelin et occupe d'autres fonctions régionales, ce qui lui permet d'assumer correctement son mandat le plus important, soit celui de député.

Par ailleurs, un ancien parlementaire a droit à une pension, à 55 ans. On a droit à cette pension à la condition d'avoir siégé pendant cinq ans à l'Assemblée nationale, et en souscrivant en double les allocations pour la retraite, ce qui équivaut en fait à dix ans de cotisation.

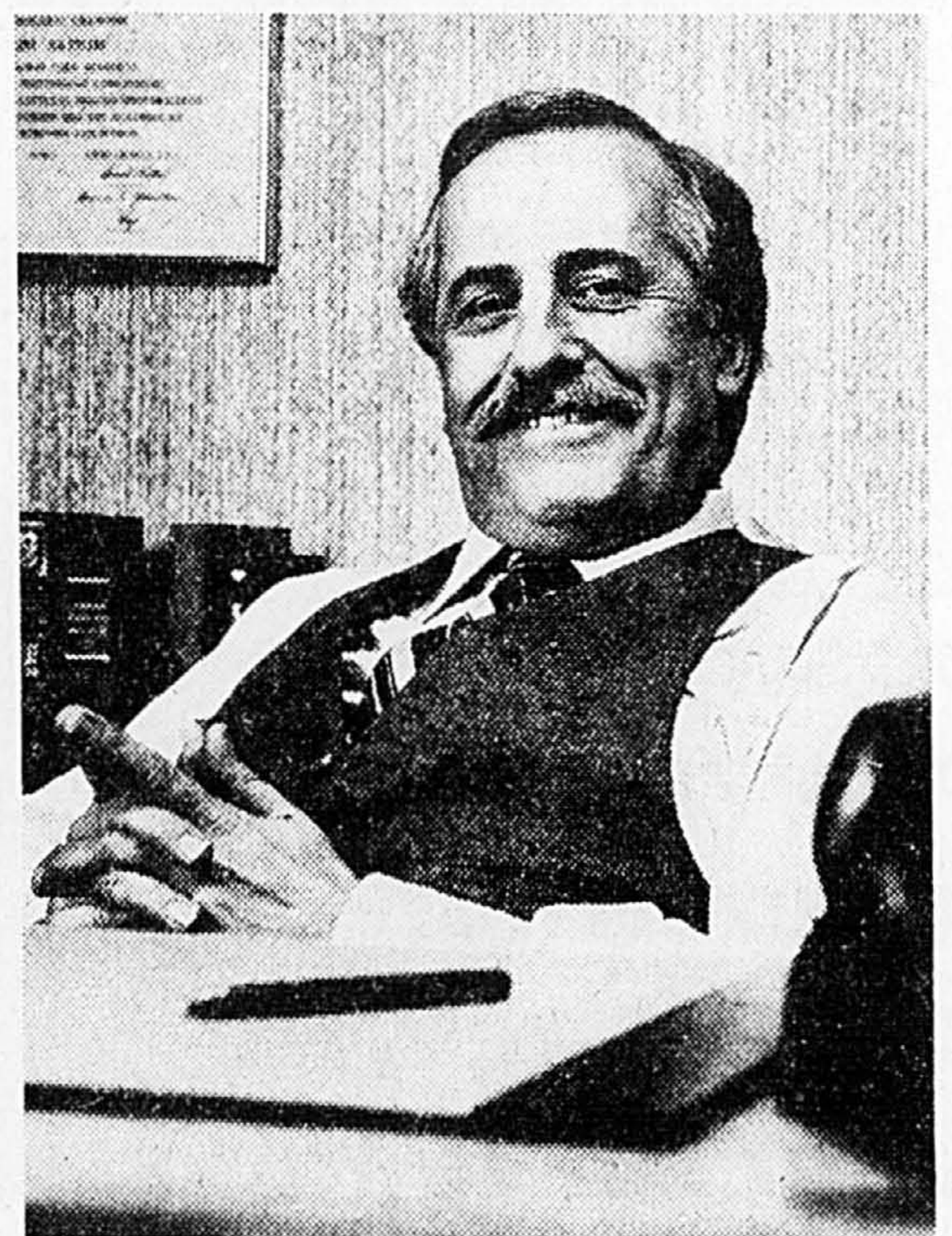
Vos affaires ont-elles besoin d'un petit remontant?

Profitez des services téléinformatiques du GCI.



Auparavant, Monsieur Tremblay ne savait plus où donner de la tête. Son entreprise promettait mais elle semblait manquer d'organisation. La comptabilité était devenue une tâche longue et ardue, la facturation avait du retard, le service à la clientèle, à bout de souffle, n'arrivait plus à connaître la rotation des stocks.

L'entreprise de Monsieur Tremblay avait besoin d'un outil de gestion efficace.



Maintenant, comme de plus en plus de commerçants, de restaurateurs, de professionnels et de manufacturiers, Monsieur Tremblay fait appel au GCI de Bell. Une équipe de spécialistes a analysé ses besoins et conçu un système de transmission de données approprié à son entreprise.

Grâce au GCI, l'entreprise de Monsieur Tremblay a réglé ses problèmes de gestion dans les limites de ses moyens.

Soyez à l'heure de la téléinformatique grâce au GCI.

L'avenir est là, ne vous laissez pas devancer par la concurrence. Pour en savoir plus sur l'application de la téléinformatique dans votre entreprise, communiquez sans tarder avec un conseiller du GCI en composant: 1-800-361-8441.

GCI La téléinformatique partout au pays grâce à votre compagnie de téléphone

GCI Bell Canada

Bon et froid

Pierre Foglia

■ Samedi je suis allé manger dans un restaurant qui a tous les défauts. D'abord il porte un nom ridicule: le «Passe-partout», je vous demande un peu!... Ensuite, il est situé au diable vauvert, sur la vilaine rue Monkland dans Notre-Dame-de-Grâce. Ensuite encore, on y gèle, et même le vin ne vous fera pas tomber la veste un soir de grand froid si vous n'avez pas la bonne idée de choisir la table près des radiateurs. Enfin le service est d'une courtoisie si compassée qu'on se croirait dans la grande salle du château quand Firmin sert la soupe au barley au vicomte ruiné.

Tous les défauts sauf un: ce qu'on y mange est DELICIEUX. De la mousse aux foies de volailles à la soupe, du feuilleté de ris de veau à la tarte Tatin, dé-li-cieux. Pour manger aussi bien à Montréal, il faut au moins aller «Aux Halles» où c'est toutefois beaucoup plus cher. Le chef qui est Américain a fait, semble-t-il, ses classes dans les grandes cuisines françaises, on parle de Bocuse et de Trois Gros, je ne sais plus trop... Sa femme française fait le service aux tables. Et rendu au café c'est à elle que je me suis étonné:

— Vous êtes ouvert, depuis plus de six mois et personne n'a encore parlé de votre table dans les journaux?

— Nous ne voulons aucune critique. Si vous avez remarqué, nous n'avons même pas mis d'enseigne à la porte. Nous ne voulons compter que sur la publicité de bouche à oreille...

Qu'est-ce que c'est que ces fantaisies? Madame ne veut pas recevoir le commun? Il ne fallait pas ouvrir un restaurant. Il fallait vous faire concessionnaire de Rolls-Royce...

Sans blague, si vous tenez absolument à décourager la clientèle, je vais vous donner un truc: baissez le chauffage d'un cran encore!

Musique!...

Et si vous commenciez l'année en musique? Peut-être que le départ serait moins laborieux...

Avez-vous déjà acheté un disque dont vous ne saviez rien, sur la seule recommandation d'un ami? Ça marche une fois sur deux.

Avec Mink DeVille («Coup de grâce») ça n'a pas marché du tout. La Française qui m'a recommandé ça mériterait d'être fusillée demain matin à l'aube. DeVille, comme son nom ne l'indique pas, est un Portoricain de New York qui a déjà fait des belles choses m'a-t-on juré («Le chat bleu», «Cabretta») mais je commence à avoir des doutes...

Je me suis consolé avec Kid Creole and the Coconuts, c'est le nom d'un groupe de «latino», de New York également, qui fait là, rond et con à te chauffer la bol. Non, il s'agit ici du soleil de New York. Il faut l'imaginer. Tout est dans la représentation qu'on s'en fait.

C'est Bruno Dostie ex-critique de rock au «Jour», à l'«Actualité» et à «Mainmise», qui m'a recommandé Kid Creole... C'est curieux, il y avait à Montréal quatre critiques de rock sur lesquels je me fiais, mais plus un n'écrit sur le sujet... Georges-Hébert Germain a capoté quand il a découvert Léo Ferré, Juan Rodriguez du «Star» et de «La Gazette» fait maintenant dans la promotion de spectacles, Gérard Lambert de Radio-Canada est muet l'hiver (on m'apprend cependant qu'il signera la chronique musique dans l'hebdomadaire qui doit sortir prochainement) et enfin, Bruno Dostie est rendu au pupitre de «La Presse», et met souvent en pages cette chronique... Vous vous demandez peut-être pourquoi Dostie ne parle pas de rock dans notre journal puisqu'il y est?... Je me le demande aussi.

Pour revenir à la musique, vous ne prendrez pas de grandes chances avec les recommandations qui suivent puisque je m'en tiendrai aux valeurs sûres comme le dernier des Stones «Tattoo You», le dernier Rod Stewart «I'm Your's To Night», le dernier Armatrading «Walk Under Ladders», son meilleur depuis le tout premier, et Al Jarreau. Vous connaissez Jarreau?... Vous devriez essayer «Breakin' Away». Il y a aussi le dernier Bowie que je vais finir par écouter en entier. Pour l'instant je n'en connais qu'une toune, très belle, mais toujours la même qu'on entend à la radio... J'ai tellement acheté de mauvais disques sur la foi d'une belle toune que j'avais entendue à la radio que je commence à me méfier... Ho là les marchands de soupe de CHOM, et CKOI, avez-vous bientôt fini de nous prendre pour des valises?

Méfiez-vous du dernier Rickie Lee Jones, «Pirates», tellement tout en douceur qu'il en est bonbon. Et si vous avez aimé à la folie, comme moi, «Broken English» de Marianne Faithfull méfiez-vous de «Dangerous Acquaintances», malgré tout le bien qu'en a dit la revue «Rolling Stone».

Enfin et surtout, méfiez-vous de ce que je vous raconte quand je vous cause musique. Je le fais bien plus pour mon plaisir que pour le vôtre...

Du rock encore

L'imprévisible revue «Hobo Québec», imprévisible parce qu'on ne sait jamais s'il y aura ou non un prochain numéro, propose dans sa dernière livraison un dossier «Lucien Francoeur» d'une exceptionnelle tenue. Je ne sais pas pourquoi je dis «exceptionnelle», «Hobo-Québec» l'est presque tout le temps.

Sur Lucien Francoeur donc, le poète en Corvette, le bum, le macho, le heavy-rocker, Bruno Roy et Claude Beausoleil en particulier signent de très beaux textes dans ce dossier. Le second surtout: «Dans les snak-bars du désiroire, sous les spots mauves et roussis, on entend les éclats d'une voix qui scande un chant américain, une prière pour mieux dire, un hymne cassé qui s'avance reptilien entre les accents d'une imagerie révolue».

Patti Smith y met son mot aussi, quelques lignes admirables de Yolande Villemaire et Jean-Paul Daoust... Bref, tout sur Lucien Francoeur. Tout pour plaire. Et c'est bien le seul reproche qu'on puisse faire à ce dossier...

Je vous en reparlerai de Lucien, s'il le veut bien. J'ai déjà mon titre: «Le nombril heavy d'un rocker sanctifié».

Et swinge encore

Je n'ai pas l'habitude de conter des «jokes», mais celle-là je la trouve amusante. Savez-vous combien ça prend de féministes pour changer une ampoule?

Ça en prend quatre. Une pour changer l'ampoule. Et trois autres pour faire un vidéo sur «le vécu quotidien».

BUDGET MacEACHEN

Nombreux témoins à comparaître aux audiences publiques des conservateurs

■ OTTAWA — La Commission itinérante du Parti conservateur sur le budget et l'économie entreprendra demain ses audiences publiques en recevant le Conseil économique du Canada à Ottawa. Mise sur pied le 20 décembre, cette commission présidée par le critique du parti en matière économique, M. Michael Wilson, vise à analyser l'impact du budget MacEachen de novembre dernier. Elle siégera dans plusieurs villes pour entendre les citoyens.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Après avoir reçu le même du Conseil économique, la Commission entendra aussi d'autres groupes comme le Conseil canadien de développement social et l'Association canadienne des consommateurs.

Le chef du parti, M. Joe Clark, reproche au ministre des Finances son peu de considération pour les gens à revenu moyen, les épargnants, les investisseurs, les fermiers et les petits entrepreneurs.

Appuyé par cinq députés de sa formation, dont celui de Joliette, M. Roch La Salle, M. Wilson écoute les doléances des organismes et des individus pour ensuite présenter un rapport qui servira à étayer les critiques de son parti

aux Communes lors d'une «journée de l'Opposition».

«La réaction massive des groupes et des simples citoyens désirant exprimer leurs vues au comité démontre amplement le degré d'inquiétude et d'incertitude créé par le budget tout à fait inadéquat de M. MacEachen», a affirmé M. Wilson...

Selon lui, le ministre des Finances devrait retirer son budget irréfuté et soumettre ses nombreuses propositions de révision fiscale à l'étude d'un comité parlementaire. Les audiences du comité conservateur donnent à la population l'occasion de se faire entendre et au ministre celle de mesurer les répercussions des mesures qu'il a adoptées, a-t-il dit.

Après cette journée d'audience à Ottawa, la Commission se rendra à Toronto où elle siégera jeudi et vendredi. La semaine suivante, le groupe se divisera en 4 sous-comités pour se mettre à l'écoute d'une dizaine de villes dans cinq provinces. Le 19 janvier, la commission sera à Montréal.

Selon un porte-parole conservateur, les changements apportés par le ministre quelques jours avant Noël ne changent pas le fond du problème et la Commission a toujours sa raison d'être.

Bisaillon hésite mais ses militants veulent le garder

■ Le député de Sainte-Marie, Guy Bisaillon, hésite encore avant de décider si le Parti québécois constitue le meilleur instrument pour lui pour continuer à faire valoir ses idées.

PIERRE VENNET

Mais les militants péquistes du comté, eux, sont unanimes: ils veulent que M. Bisaillon demeure à la fois député et péquiste de façon à continuer, de l'intérieur plutôt que de l'extérieur, la lutte pour des idées qui souvent tranchent sur la pensée officielle du parti.

M. Bisaillon n'était pas rejoignable hier mais son secrétaire de comté, M. Yves Dufour, a déclaré à LA PRESSE que, selon lui, M. Bisaillon est toujours partagé à 50-50 entre demeurer péquiste et siéger comme indépendant.

«Lorsqu'il est parti en vacances, peu avant les Fêtes, il était partagé 50-50. Il m'a dit songe à ton affaire, je vais songer à la mienne. Aujourd'hui, le Nouvel an passé, j'ai l'impression qu'il est toujours partagé à 50-50 et qu'il désire consulter encore d'autres amis et militants avant de prendre sa décision finale.»

Quant à l'association péquiste du comté, elle a consulté les militants un peu partout sur le territoire urbain de Sainte-Marie, dans le centre-ville sud de Montréal, notamment dans les clubs d'âge d'or et les organismes de loisirs.

Tous, de dire M. Dufour, sont unanimes: M. Bisaillon doit demeurer à la fois député et péquiste.

Lors d'une conférence de presse avant le congé des Fêtes, M. Bisaillon avait déclaré que si jamais il décidait de quitter le Parti québécois, ce à quoi il a admis songer, il terminerait son mandat de député comme indépendant. Pas question pour lui, par conséquent, d'imiter le député de Saint-Laurent, Claude Forget, et de démissionner à la fois de son caucus et de son siège à l'Assemblée nationale.

Mais, aux dires de M. Dufour, les militants péquistes de Sainte-Marie ne l'entendent pas de cette oreille. Sans nécessairement approuver M. Bisaillon à 100 pour cent sur toutes ses actions, et en particulier sur son idée de service civique obligatoire pour les jeunes, personne ne remet en cause son action comme député. Cependant, sans nécessairement être non plus d'accord avec toutes les modalités de l'action du PQ ou du gouvernement Lévesque sur tous les dossiers, les militants de Sainte-Marie que l'association du comté a sondés depuis quelques semaines ne voient pas là de quoi fouetter un chat ou démissionner du parti et ne semblent pas croire, selon M. Dufour, à l'efficacité d'un député indépendant, fut-il Guy Bisaillon.

Un REER sur mesure pour ceux qui ont des obligations d'épargne...

Ne laissez plus dormir vos obligations d'épargne du Québec ou du Canada dans un coffret de sûreté. À la Fiducie du Québec, vous pouvez les déposer dans un régime enregistré d'épargne-retraite et gagner sur tous les tableaux.

En vous constituant un REER Obligations d'épargne, non seulement vous mettez de l'argent de côté pour vos vieux jours sans en sortir de votre poche, mais vous pouvez déduire de votre revenu imposable le plein montant de vos obligations et celui des intérêts non encaissés. En outre, vous conservez tous les avantages propres aux obligations d'épargne, et notamment celui de pouvoir les encaisser en tout temps.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous renseigner sur le REER Obligations d'épargne. À la Fiducie du Québec, on s'occupe de vous personnellement et en toute discrétion.

Profitez doublement de vos obligations d'épargne



Fiducie du Québec

desjardins

Succursales
Modes d'épargne

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume

Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres

Montréal (514) 281-8840
1-800-361-6840, poste 8840
Complexe Desjardins

Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
Complexe Centre-Ville
Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier

OTTAWA

Trudeau: du ski au Candu

■ Le mauvais temps aidant... les fonctionnaires ont repris un à un le chemin du bureau hier, mais ils n'ont pas été imités dans leur geste par les leaders politiques du gouvernement. Le premier ministre Trudeau dévalait hier encore les pentes enneigées du mont Whistler en Colombie-Britannique, tandis que le chef de l'Opposition, M. Joe Clark, se faisait bronzer sous le climat plus généreux des îles Hawaï. M. Trudeau sera de retour à Ottawa en fin de semaine, tandis que M. Clark continuera de «travailler» sur son bronzage jusqu'au 15 janvier. M. Ed Broadbent est également en vacances pour une autre semaine.

Si le chef conservateur est celui qui aura le plus de chance d'afficher le plus beau bronzage au retour dans la capitale, M. Trudeau aura tout de même l'occasion de prendre un peu de soleil la semaine prochaine. Il s'envolera mercredi en direction du Mexique, répondant ainsi à l'invitation du président Lopez Portillo à qui le Canada aimerait bien vendre quelques réacteurs nucléaires Candu en 1982.

Voyageur de commerce

La plupart des voyages du premier ministre canadien en 1981 ont été justifiés par la nécessité de faire débloquent le dialogue nord-sud, et d'aider ainsi les pauvres de ce monde. Cette fois, c'est équipé de sa malette de voyageur de commerce que M. Trudeau se rendra au Mexique. Les achats de ce pays au Canada sont passés de \$400 millions à \$650 millions au cours de la dernière année, et ça continue. Ainsi, la firme québécoise Bombardier a conclu en septembre un contrat de \$150 millions pour la vente de 20 rames de 9 wagons pour la troisième phase du métro de Mexico. La compagnie est également en lice pour la vente de wagons pour le métro de Monterrey.

Mais ce qui intéresse encore davantage le gouvernement canadien, dans ses relations avec le Mexique, c'est la possibilité de vendre des réacteurs nucléaires Candu à ce pays qui désire se donner une capacité nucléaire de 20,000 mégawatt d'ici l'an 2000. Un réacteur Candu a une capacité d'environ 600 mégawatt: il suffit de faire la division pour se rendre compte des possibilités énormes du marché mexicain. Le voyage de M. Trudeau tombe d'autant plus à point que le Mexique ouvrira le 1er février les soumissions de six ou sept pays pour la vente de réacteurs nucléaires nécessaires à la construction d'une station de 1,800 à 2,600 mégawatt. Le Canada espère bien mettre «le pied dans la porte» à cette occasion, et les fonctionnaires ne se cachent pas pour prédire que le premier ministre dira un bon mot pour l'industrie nucléaire canadienne à Mexico.

Au cours de la même occasion, M. Trudeau rencontrera un groupe d'hommes d'affaires représentant les industries canadiennes les plus importantes au Mexique.

GILBERT LAVOIE

Universités: Axworthy sera plus ouvert pour les profs étrangers

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a accepté de réduire les tracasseries bureaucratiques et d'accélérer l'admission de professeurs étrangers dans certains cas dans le but d'apaiser les critiques à l'endroit de sa politique visant à donner la préférence aux Canadiens dans l'embauche des professeurs d'universités et collèges.

Le ministre de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, songe également à exempter des nouveaux règlements les sciences infirmières, l'informatique, l'ingénierie et plusieurs autres facultés, tout comme il l'a fait plus tôt pour les hautes études commerciales, a déclaré, hier, un porte-parole du ministère.

Mais un porte-parole des milieux académiques, qui n'est pas d'accord avec la politique restrictive en ce qui a trait à l'engagement d'étrangers sur le plan aca-

démique, soutient que les concessions ministérielles sont secondaires, de sorte qu'elles ne modifient en rien l'opposition de principe aux nouveaux règlements.

«La situation est légèrement améliorée, mais le problème fondamental demeure», a affirmé, hier, M. Robert Patry, directeur des affaires gouvernementales de l'Association des universités et collèges du Canada.

Les nouveaux règlements, annoncés le printemps dernier par M. Axworthy, instituaient un système de publicité à deux niveaux par lequel les universités étaient tenues de publier une première annonce limitée celle-là à des candidats canadiens. Ce n'est que lorsque aucun candidat canadien qualifié n'a été trouvé que les universités peuvent entreprendre une nouvelle série d'annonces destinées cette fois aux étrangers.

Inscription pour septembre 1982

Pensionnat — Externat
GARÇONS ET FILLES



Collège Bourget

(RIGAUD)

INSTITUTION PRIVÉE

dirigée par les Clercs de St-Viateur, construite à flanc de montagne, à environ 30 milles de Montréal, près de l'autoroute transcanadienne.
Cours secondaire complet (avec ou sans latin)
Classes spéciales pour les élèves anglophones
Animation, pastorale et sports privilégiés.
Patinoire avec glace artificielle, piscine, deux gymnases, nombreux laboratoires, plusieurs salons, etc.
Transport organisé pour les fins de semaine.

Pour une inscription en IVe et en Ve secondaire, veuillez communiquer avec la direction des études de cette section au numéro

(514) 451-4716

Pour une inscription en 1re, en IIe ou en IIIe secondaire, adressez-vous d'abord au bureau des études de cette section, en composant

(514) 451-5785

En second lieu, veuillez vous présenter au Collège pour les tests d'admission avant 9h30

le samedi 23 janvier 1982
ou le samedi 30 janvier 1982

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM editorialiste en chef

Les députés doivent modérer leur appétit

■ À l'avant-veille de Noël, les journaux nous apprennent que le gouvernement Lévesque s'appretait à rajuster le salaire et le régime de pension des députés provinciaux. Cette nouvelle est passée à peu près inaperçue en raison du contexte des fêtes, mais il n'est sûrement pas trop tard pour y revenir en ce début d'année.

Donc, le leader du gouvernement, M. Claude Charron, annonçait alors qu'il profiterait de la reprise de la session, en février, pour déposer un projet de loi dont l'effet serait de hausser le salaire des élus de 20 pour cent et de réduire, par contre, les avantages qu'ils retirent présentement de leur régime de pension.

La deuxième partie de la nouvelle est sûrement excellente. Il y a déjà assez longtemps que l'unanimité s'est faite, en effet, pour dénoncer la générosité scanda-

leuse de ce fonds de pension très particulier.

Dans une série d'articles qu'il avait consacrée à cette question, en septembre dernier, mon confrère Louis Falardeau avait signalé notamment que, en vertu du régime tel qu'il existe actuellement, un député comme Claude Charron aurait droit, sa vie durant, à une pension annuelle de \$50,000 s'il se retirait à la fin de son présent mandat. Et on sait qu'il n'aurait alors que 39 ans.

C'était peut-être là un exemple assez extrême mais qui illustrait magnifiquement le manque de correspondance entre les cotisations versées au régime et les avantages qu'on pouvait en retirer. Répétons-le, l'unanimité s'était faite pour parler purement et simplement de scandale.

L'approbation qu'on doit donner ici au porte-parole du gouvernement doit cependant demeurer

plutôt prudente, car, si l'on se fie à ce qui a paru dans la presse, le ministre a été plutôt avare de précisions sur l'étendue des corrections qu'il entend apporter à la formule présentement en vigueur.

Il faudra voir si le gouvernement est vraiment décidé à chambarder le régime en profondeur avant d'applaudir sans aucune restriction.

Par contre, en ce qui concerne la hausse salariale de 20 pour cent, il faut dire tout de suite qu'elle est trop élevée.

D'accord, les députés peuvent prétendre à du rattrapage. Au cours des dernières années, leur rémunération, sauf erreur, n'a augmenté qu'au rythme annuel de 6 pour cent. Dans tous les autres secteurs, les hausses ont été substantiellement plus fortes.

Et, en principe, il faut favoriser un type de rémunération le plus adéquat possible pour les élus du

peuple. Si on ne les rémunère pas suffisamment, on peut alors se culpabiliser assez facilement, en effet, s'ils succombent à la tentation d'arrondir leurs revenus par des pots-de-vin ou autres tactiques peu catholiques.

Mais, il faut tenir compte par ailleurs du fait que leur salaire ne dit pas tout. Les députés touchent, en surplus, une allocation annuelle de dépenses de \$7,500 qu'ils n'ont pas à justifier et qui n'est pas imposable. Leurs frais de logement, de bureau et de personnel de comté, de déplacements à l'intérieur du comté ou pour se rendre à Québec, voire pour participer à des réunions politiques, sont aussi à la charge de l'État.

Suite à toutes ces considérations, il est difficile, semble-t-il, de justifier une hausse de l'ordre de 20 pour cent. Une question com-

me celle-là, sans doute, ne se tranche pas facilement au couteau, mais on aurait sûrement soulevé moins de critiques justifiées en s'en tenant, disons, à la moitié tout au plus d'une telle augmentation.

Il y a, d'une part, le fait que l'enrichissement collectif au Québec a été fort modeste en ces dernières années. On a établi cet enrichissement à environ 2.2 pour 1981 et on en prévoit un qui ne dépassera guère un pour cent cette année. De plus, si l'indexation des revenus à cent pour cent peut se justifier dans le cas des gagne-petit, elle devient tout à fait contre-indiquée pour les hauts salariés. Ceux-ci n'ont pas besoin d'une hausse équivalente à celle de l'inflation pour contrecarrer les effets de celle-ci. Une telle hausse équivalente ne fait, au contraire, qu'accentuer le cycle infernal de cette même inflation.

Mais il y a plus. Il y a que le Québec est présentement en proie à de sérieuses difficultés économiques. Récemment encore, le premier ministre Lévesque lui-même s'adressait, en particulier, aux travailleurs du secteur public pour leur demander de se serrer la ceinture, voire de renoncer à des avantages pourtant déjà prévus dans leur convention actuelle.

Si le gouvernement veut être crédible, s'il veut que soit entendu son appel à des restrictions dans les exigences salariales, il n'a pas le choix: il doit donner l'exemple. Il se doit de donner l'exemple en contenant l'appétit de ceux qui sont appelés à faire les lois et à les faire respecter. Un exemple venant d'aussi haut aurait d'ailleurs plus de force que n'importe quelle prédication.

VINCENT PRINCE

Des militaires en mission d'épuration au Ghana

■ La république du Ghana souffre apparemment d'une pénurie de politiciens intègres et compétents, mais une chose paraît certaine: elle ne manque pas de spécialistes en coups d'État puisqu'elle a connu cinq renversements de gouvernement en seulement 24 ans d'indépendance.

Le plus grand spécialiste de ce genre d'opération est sans conteste le lieutenant Jerry John Rawlings — J. J. pour les intimes. Ce jeune militaire de 34 ans, soucieux du bonheur de son peuple et déterminé à redresser les torts des politiciens, renversait le gouvernement du président Hilla Limann, la veille du jour de l'an. C'était son deuxième coup d'État en deux ans et demi. Voilà qui s'appelle avoir de la suite dans les idées.

La fin de l'ère coloniale a sûrement été une bonne chose pour la plupart des pays africains et asiatiques, mais visiblement, l'accession à l'indépendance n'a pas engendré l'harmonie et la stabilité espérées. Heureusement, les nouveaux États sont abondamment pourvus de militaires qui leur servent d'anges gardiens et qui ont un flair pour la justice et le bien commun. On les voit redresser des torts un peu partout: en Pologne, au Bangladesh, au Ghana, dans nombre de républiques de bananes.

Mais gardons-nous d'ironiser.

Le lieutenant Rawlings n'entend pas à rire. C'est un homme fort sérieux. Il est jeune, il est vrai, mais, comme dit le poète, «la valeur n'attend pas le nombre des années». On assure qu'il jouit d'un charisme qui rappelle celui dont jouissait Kwame Nkrumah, le premier président renversé à la suite du premier coup d'État de 1966.

«Je suis prêt à faire face au peloton d'exécution si ce que je viens de faire, pour la deuxième fois, ne correspond pas à la volonté du peuple ghanéen.» Le lieutenant jouit, dit-on, d'une grande popularité auprès des jeunes. Il assure que, cette fois, il va «nettoyer le Ghana» de tous ses éléments délétères.

Noble tâche, mais tâche ardue. On dit que le coup d'État de jeudi dernier a coûté la vie à plusieurs militaires, ce qui atteste de dissensions au sein de l'armée. Et puis, des ministres et des militaires haut gradés auraient réussi à se réfugier à l'étranger, probablement pour préparer l'autre coup d'État. Enfin, le président déchu avait été élu par un vote libre, 113 jours après le premier coup d'État, soit il y a un peu plus de deux ans. On peut se demander si, en seulement 25 mois, le peuple ghanéen aura eu le temps de s'écoeurir vraiment de l'équipe qu'il avait lui-même choisie.

Le Ghana, comme plusieurs pays du Tiers-monde, souffre

d'un mal endémique et pas facile à guérir. Ce mal s'appelle le marché noir. Si J. J. entend restaurer un régime démocratique stable dans son pays, il devra laisser à ceux qu'il lira la population le temps de procéder aux redressements qui s'imposent.

Il n'est certes pas normal que les importations du gouvernement, ou pis, le riz destiné à l'aide à l'étranger, disparaissent des entrepôts pour se retrouver sur le marché noir. Il est assurément scandaleux de constater que 75 p. cent des médicaments qu'importe le Ghana pour ses hôpitaux se trouvent accaparés également par le marché noir. Enfin, on ne peut que trouver ruineuse l'habitude prise par la population de négocier sa monnaie au marché parallèle et au dixième de sa valeur.

Mais ce n'est pas par des coups d'État qu'on corrige ce genre de choses. Les politiciens dont rêve J. J. auront beau être les hommes les plus intègres du monde, le Ghana continuera à voir décroître sa productivité et se détériorer son économie tant que les militaires continueront à se prendre pour les anges gardiens de la démocratie, et tant que les mêmes militaires feront semblant de croire que les hommes politiques peuvent, en un tournemain, corriger les mauvaises habitudes de la population.

JEAN PELLERIN



Droits réservés

Les suites de l'affaire Dozier

■ Enlevé à son domicile le 17 décembre, le général américain Lee Dozier est toujours, aux dernières nouvelles, prisonnier de ses ravisseurs. Les terroristes qui ont perpétré le coup à Vérone ont annoncé, conformément à un rituel qui avait déjà servi en 1978 après l'enlèvement du premier ministre Aldo Moro, que le procès du captif allait commencer devant une cour «populaire». La «justice» des Brigades rouges est habituellement impitoyable. D'où l'émotion très vive qui a suivi le rapt.

Les ravisseurs ont diffusé une photo du captif. D'après les expertises, il s'agit bien de l'homme enlevé le 17 décembre. C'est à peu près la seule certitude qu'on détienne. Le document photographique ne constitue pas la preuve que la vie du général soit sauve.

Des éléments nouveaux sont tout de même à relever. Des amis de la victime offrent une prime de \$2 millions à quiconque fournira des renseignements susceptibles de conduire à un dénouement du drame. Cette offre est sans précédent dans l'histoire du terrorisme dans l'Italie contemporaine. Et c'est une menace à la solidarité, s'il est vrai que les Brigades rouges ne sont pas unanimes sur le choix des moyens, les durs ne reculant pas devant le recours à la violence, les mous prônant des méthodes plus subtiles et peut-être plus efficaces.

L'évasion de quatre femmes, membres d'organisations terro-

ristes, d'une prison italienne (Rovigo) dimanche aura attiré l'attention sur un phénomène contemporain qui passe quelquefois inaperçu, savoir la participation d'éléments féminins au mouvement terroriste dans le monde. Le terrorisme recrute chez les femmes des adeptes qui reçoivent d'emblée un statut égal à celui des comparses masculins. Égalité en quelque sorte «exemplaire» des sexes! On a vu ce phénomène en Allemagne également, avec la bande à Baader. Dans l'exercice de ces activités criminelles très spéciales, la femme peut apporter une absence totale de morale, une férocité subtile, une ardeur inouïe dans les convictions qui en font un sujet d'élite.

L'évasion de la prison de Rovigo peut avoir été calculée pour détourner l'attention de la prime de \$2 millions offerte par les amis du général Dozier. L'événement procure un embarras supplémentaire au gouvernement italien, qui venait tout juste de donner au président Reagan l'assurance que tout le nécessaire serait fait pour sortir de l'impasse.

Si le territoire italien paraît particulièrement propice aux exploits des Brigades rouges, le terrorisme est international dans ses ramifications. Pour cette raison aux forces italiennes se joignent des éléments de polices étrangères (CIA notamment et police allemande).

GUY CORMIER

DANS LA PRESSE ANGLOPHONE

Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse Canadienne.

Pour stimuler l'économie du pays

■ Le Conseil économique du Canada, le plus important comité consultatif du gouvernement fédéral lui-même, a ajouté sa voix au concert grandissant de critiques. Tout au contraire du récent budget du gouvernement Trudeau, la revue annuelle du Conseil pour 1981 préconise des mesures fédérales destinées à stimuler l'économie chancelante du pays au lieu de la déprimer davantage.

À l'encontre des politiques de M. MacEachen, le Conseil argumente de façon convaincante en faveur de dépenses fédérales accrues dans un certain nombre de secteurs éventuellement productifs: des projets pour accélérer le progrès technologique canadien, de même que pour exploiter les richesses énergétiques, des projets pour accroître la compétence et le savoir-faire de la main-d'œuvre et pour diriger les travailleurs vers les champs d'action où l'on a besoin d'eux.

Ces mesures stimulantes auraient pour objet de créer des emplois et de favoriser une croissance économique réelle. A vrai dire, ce sont des mesures que les spécialistes progressistes de l'économie — y compris l'Institut canadien de politique économique — préconisent depuis longtemps.

Là où le Conseil économique est moins raisonnable, cependant, c'est quand il propose de stimuler les investissements, et

quand il suggère de hausser l'impôt sur le revenu personnel pour combattre l'inflation et réduire le déficit.

S'il est vrai qu'il convient d'encourager les investissements dans certains domaines, on devrait pour cela recourir à des mesures précises, fédérales et provinciales; ils seraient ainsi plus facilement dirigés et surveillés. Et une hausse de l'impôt sur le revenu personnel pourrait produire l'effet contraire à celui que l'on recherche parce qu'elle ne ferait que réduire la demande des consommateurs et affaiblir davantage une économie déjà déprimée.

Mais la principale suggestion du Conseil économique — qu'Ottawa stimule l'économie au lieu de la ralentir — est indiscutablement bonne. Dans tout le pays, on réclame de plus en plus des mesures de ce genre. Le ministre des Finances prête-t-il l'oreille?

The Toronto Star

Qui sème le vent récolte la tempête

■ Même un maître tacticien peut oublier les dangers de jouer avec le feu. C'est une explication aussi plausible que toute autre des ennuis qui assaillent le premier ministre du Québec, M. René Lévesque.

Ses propos sur la trahison des premiers ministres anglophones à la conférence constitutionnelle du mois dernier; sa déclaration que rien ne l'arrêtera, pas même une élection, pour empêcher que la nouvelle constitution soit imposée au Québec; son ordre de baisser à mi-mât le drapeau — tout cela ne pouvait qu'enflam-

mer les éléments radicaux du Parti québécois.

M. Lévesque a essayé d'éteindre les flammes inévitables au congrès du PQ en parlant de résigner ses fonctions de président du Parti, voire de premier ministre.

Les durs du PQ que M. Lévesque avait coutume de tenir dans la modération ont finalement échappé à la laisse.

Ils méprisent le fondateur du parti, l'homme qui les a conduits au pouvoir et ils ont applaudi chaleureusement un ancien membre de la cellule terroriste de l'infamant Front de libération du Québec qui, il y a 11 ans, assassinait brutalement un ministre québécois.

Si M. Lévesque abandonne la présidence du parti, et surtout son poste de premier ministre, qui aura l'autorité morale d'imposer la modération et de conseiller le fair play?

Il appartiendra aux historiens de déterminer si M. Lévesque fut une force positive qui aura dirigé l'extrémisme du PQ dans des voies acceptables ou si, en amenant un cheval de Troie au centre du pouvoir québécois et canadien, il aura été tout à fait trompeur.

The Calgary Herald

Le référendum du Parti québécois

■ Le référendum interne du Parti québécois semble de moins en moins un exercice démocratique et de plus en plus un serment de loyauté.

Voyons, par exemple, le fait que le comité exécutif du PQ a refusé de faire parvenir aux membres des brochures expo-

sant une thèse contraire à celle de M. Lévesque. En revanche, il expédie aux 300,000 membres du parti un long «manifeste» exposant les raisons de M. Lévesque (et du comité exécutif) pour leur demander de voter «oui».

(...) S'agit-il bien du parti qui s'enorgueillit d'avoir réformé les dépenses électorales pour garantir que chaque côté ait chance égale de faire valoir son point de vue auprès des électeurs? On se demande pourquoi M. Lévesque et le comité exécutif trouvent qu'il vaut la peine d'avoir un référendum si tout débat sur la question est aussi gravement incliné.

Bien plus, on se demande pourquoi ils prennent la peine d'inclure sur le bulletin la possibilité de voter «non». Le but de ce référendum n'est évidemment pas de clarifier des débats importants à l'intérieur du parti sur une base démocratique. Il s'agit de ratifier l'opinion personnelle de M. Lévesque sur ce qui est une politique convenable.

(...) Sur la substance même du débat interne du PQ, M. Lévesque a raison. Il est clair que l'indépendance ne devrait pas être proclamée à moins qu'une majorité absolue des Québécois ne l'appuie par un vote clair, sans équivoque. Il est tout aussi clair que l'on doit respecter au Québec les droits minoritaires, que la province devienne indépendante ou non.

Mais on a commis bien des fautes au nom de causes ostensiblement bonnes. En surface le référendum du PQ porte sur ces questions importantes, mais au fond il s'agit d'éprouver l'adhésion aveugle du parti à son chef.

The Gazette

TRIBUNE LIBRE

LES ÉVÊQUES ET L'AVORTEMENT

Les femmes peuvent toujours dire non...

Les curés d'autrefois disaient à nos grands-mères qu'elles n'avaient pas le droit de se refuser à leur mari: c'est sans doute à cette attitude intransigeante que plusieurs d'entre nous devons notre entrée dans la vie! Nous n'en sommes pas complexées pour autant. On considérait alors les hommes comme de pauvres êtres impulsifs incapables de ré-

sister à leurs désirs... Et comme il n'existait aucun moyen de contrôler les naissances, c'était sans doute la seule façon d'éviter des conflits familiaux! Aujourd'hui, les maris ont évolué: on peut donc leur tenir un autre langage. C'est pourquoi les évêques ont osé parler de responsabilité masculine. C'est tout à l'honneur de l'homme qu'on le considère

enfin comme un «être intelligent» et non plus comme un «animal peu raisonnable»...

Les planificateurs gouvernementaux, qui n'acceptent pas ce nouveau rôle confié à l'homme, préfèrent continuer à parler d'avortement; des femmes tombent dans le panneau et jouent leur jeu en prononçant la même chose. Quand donc se débarrasseront-elles de ce «colonialisme masculin», et proclameront-elles le droit de dire NON À UNE RELATION NON DESIRÉE? On dirait qu'il existe un interdit dans ce domaine: on considère les femmes comme des êtres faits pour la soumission et la passivité, et on leur dit ensuite de se débrouiller. Parmi les cas les plus pathétiques pour lesquels on exige l'avortement, combien y en a-t-il qui sont la conséquence du chantage sentimental, de pressions masculines qui s'apparentent au viol pur et simple? Si on proclamait pour la femme — surtout l'adolescente — le droit de dire NON sans devoir subir les moqueries des garçons ou le sarcasme de filles «plus évoluées», que de malheurs seraient évités! Mais voilà: le libéralisme sexuel profite à tellement de gens que parler du droit au non pour la femme, c'est ramener à contre-courant.

Pour qu'il y ait quelque logique dans ce débat, il faudrait aussi cesser de considérer la grossesse comme une maladie qui nous tombe dessus, comme la rougeole, sans qu'on ait rien fait pour l'attraper! Le foetus n'est pas un virus malencontreux, qui s'est introduit dans l'organisme par hasard, et dont il faut se débarrasser par les moyens les plus radicaux. Existe-t-il encore, dans notre siècle d'érotisme, des enfants candides qui ne savent pas que l'accouplement humain ou animal a pour effet naturel de produire une nouvelle vie? A ces enfants, qu'on donne au plus vite de l'information préventive. Qu'on fasse aussi connaître aux jeunes filles les récentes découvertes modernes pour la connaissance et le contrôle naturel de leurs fonctions biologiques: c'est de la bonne information sexuelle. Mais en même temps, qu'on éduque le garçon au respect de l'autre, à la maîtrise de sa propre sexualité, à la responsabilité morale de ses actes; autrement, un budget énorme sera dépensé en pure perte. Et que les travailleurs sociaux soient plus réalistes devant les naissances non désirées qui se produiront quand même: confier par adoption un bébé à des parents stériles qui le désirent ardemment est bien plus «humanitaire» que le laisser à une mère-enfant qui sera écrasée par cette responsabilité.

Simone BORDELEAU
La Sarre

«L'ENFANT CONÇU EST DÉJÀ RÉPUTÉ NÉ...»

Suite à la déclaration de l'Assemblée des évêques du Québec, faisant un appel pressant en faveur de la vie, on a vu le Conseil du statut de la femme jeter de hauts cris et réitérer sa prise de position ferme en faveur de l'avortement.

Ceux qui prétendent que le foetus n'est pas un être complet devraient se rappeler le principe du droit romain qui dit que «l'enfant conçu est déjà réputé né, toutes les fois qu'il s'agit de ses intérêts» et c'est pourquoi la loi a prévu que l'enfant est représenté par un curateur qu'on appelle souvent «le curateur au ventre» chargé de sauvegarder les intérêts de l'enfant à naître. Cette prescription du droit ro-

main se retrouve aux articles 393 du Code Napoléon et 345 de notre Code civil.

De plus, l'enfant conçu peut succéder à la condition de naître viable ou recevoir par testament à la même condition.

Ceux ou celles qui se proclament favorables à l'avortement, veulent peut-être faire disparaître des héritiers présumptifs...

Quant on songe que les gouvernements ont aboli la peine de mort dans le Code criminel, comment peut-on songer qu'on veuille quand même condamner à mort des innocents?

Gilles DESJARDINS, c.r.
Noranda, P.Q.

Légalité et moralité

Je tiens à remercier La Presse d'avoir publié le texte de l'Assemblée des évêques du Québec qui rappellent à notre société pseudo ou ex-chrétienne l'enseignement de l'Eglise sur l'avortement. L'Eglise a le devoir de dire inlassablement aux individus et aux sociétés ce que le Christ lui a laissé en gages du Royaume à venir. Encore faut-il qu'Elle soit capable de s'acquitter de cette mission. Je vous remercie donc de lui en laisser l'occasion, ce qui n'existe pas dans tous les pays du monde.

Cependant, je ne puis accepter l'argumentation de M. Vincent Prince, toute mesurée soit-elle, dans son éditorial du 14 décembre.

Certes nous sommes en régime de séparation de l'Eglise et de l'Etat et la morale chrétienne n'est pas la loi nationale; de plus, comme le souligne M. Prince, la légalité n'est pas automatiquement la moralité.

Les chrétiens se trouvent donc confrontés à un grave problème moral. Pouvons-nous respecter une loi qui, en son fond comme en sa forme, n'est pas respecta-

ble? Pouvons-nous, par notre silence, devenir complices de meurtres? L'Etat a-t-il le droit de permettre le meurtre d'êtres innocents? On lui conteste le droit de mettre à mort des criminels considérés dangereux pour la société mais on le pousse à approuver l'assassinat d'êtres faibles dont le seul «crime» est d'exister et d'être dépendants. N'est-ce pas s'arroger à — souvent par opportunisme électoral — des «droits» auxquels l'Etat, en aucun cas, ne peut avoir droit? Les chrétiens ou «les hommes de bonne volonté» devraient-ils ne pas réagir, au nom du respect de la conscience d'autrui (qui ne respecte pas le droit du foetus à naître), face à une loi inique?

Car la question fondamentale n'est pas le droit de la personne à disposer de son corps mais «le foetus est-il un être humain et comme tel a-t-il droit à la protection du droit et au respect de son existence et de son développement?» N'est-il pas autre que la mère tout en se développant pour un temps dans la mère? (...)

François McCauley
Etudiant
Université de Sherbrooke

Pourquoi je suis contre

Récemment il y a eu de nouveau beaucoup d'opinions soit pour soit contre l'avortement qui ont paru dans les journaux.

Je veux par la présente donner mon opinion:

- 1—Je suis contre l'avortement sur demande parce que je crois au droit et au respect de la vie.
- 2—Actuellement il y a beaucoup de techniques pour empêcher la fécondation.
- 3—La loi interdit de tuer. Pourquoi le foetus dépendrait-il du caprice d'une femme ou d'un couple?
- 4—Chez les Romains, le père avait le droit de vie et de mort sur le nouveau-né. Aujourd'hui allons-nous recommencer la même histoire?
- 5—Être enceinte n'est pas un état pathologique. Les citoyens par leurs impôts ne doivent pas être forcés de

payer des avortements et très souvent contre leur conscience.

- 6—Nous vivons une crise de civilisation. Une crise de dépersonnalisation. On devient de plus en plus isolé. On devient incapable de communiquer. De peur d'augmenter son insécurité on communique avec les personnes de son propre sexe ou de sa propre spécialité. On se groupe comme des retardés congénitaux. Puis on réclame des droits. Conséquemment la technique et la science pour le pouvoir l'emporte sur l'humain. N'avons-nous pas des obligations envers notre société? Allons-nous devenir une société refroidie, je veux dire robotisée?
- 7—Les féministes du Québec copient les féministes états-

uniennes. Notre histoire est différente de la leur. Eux, leur histoire s'achève. A la décadence de Rome, les peuples ont bâti d'autres civilisations a u t o u r de Rome. Il faut s'en inspirer.

- 8—Les trois quarts de l'humanité meurt de faim par l'égoïsme des riches.
- 9—Dans les pays riches on meurt d'abondance. Certains pays instituent des cliniques pour préparer les gens au suicide.
- 10—Comment être souverainiste et être en faveur de l'avortement? Le pilier pour notre nouveau pays ne sera pas des plus solides. Allons-nous continuer à aller chercher nos enfants au Guatemala?
- 11—L'avortement n'est pas un gadget de supermarché.

Jacqueline DUGAS
Montréal

N.B.

- Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

A propos d'infiltration dans le PQ, le FLQ et En Lutte

M. Marc Laurendeau
La Presse

Dans un autre de vos articles à sensation (La Presse, 9 déc. 81) vous avez fait un parallèle entre l'infiltration présumée du PQ et celle des groupes FLQ et En Lutte! Qui plus est, vous avez associé mon nom à toute cette histoire.

Est-il besoin de vous rappeler que le PQ est un parti démocratique, qui poursuit des objectifs louables avec des moyens hautement démocratiques. Qu'en est-il du FLQ et du groupe communiste En Lutte! ?

Il me semble que le FLQ a prouvé à maintes reprises qu'il poursuivait des objectifs «politiques» en se servant du meurtre (ce ne sont tout de même pas des anges qui ont tué Pierre Laporte et une employée de la Défense nationale à Ottawa en 1970), d'attentats à la bombe, et quoi encore?

Quant au groupe communiste En Lutte! que vous appelez timidement groupe de gauche, il n'est pas inutile pour éclairer quelque peu vos antennes d'ignorer encrassé de citer quelques articles de son programme (qui n'en compte que 8): Article 7 c: «La victoire de la révolution prolétarienne requiert la réalisation de trois grandes tâches: ... Armer les masses pour s'opposer à la répression, les préparer idéologiquement et organisationnellement à combattre la violence réactionnaire de la bourgeoisie et ultimement à s'emparer du pouvoir d'Etat par la violence révolutionnaire dès que les conditions propices se présenteront.» (p. 129).

La façon d'atteindre cet objectif hautement démocratique (une question qui intéresse certainement un démocrate de votre espèce), l'article 8b nous le précise en toutes lettres: par «le droit pour tous de porter des armes» (p. 129).

La structure organisationnelle pour atteindre ces magnifiques objectifs: l'article 7a des Statuts d'EL nous le précise:

«La cellule est l'organisation de base de l'Organisation» (p. 134). Deux des objectifs de la cellule: Articles 7g et 7h:

g) appliquer les normes de sécurité de l'Organisation;

h) développer les formes organisationnelles propres à entraîner les masses à l'action. (p. 135) (...)

En ce qui a trait au démocratisme, libre à vous de mettre le PQ, le FLQ et EL sur le même pied. (...) Si vous croyez que l'Etat doit laisser fonctionner impunément des groupes qui prônent ouvertement la violence dans leur programme, n'agissez pas en hypocrite comme vous le faites actuellement et affichez ouvertement vos couleurs. (...)

François SÉGUIN
Montréal

NDLR — Parlant d'infiltration dans le mouvement En Lutte, j'écrivais, le 8 décembre 81: «l'informateur François Séguin en a fait partie après ses années dans le FLQ». Voilà mes seuls propos sur vous. Je les maintiens en totalité. Contrairement

au FLQ, En Lutte est un mouvement légal. A l'égard d'une «surveillance ostensible» exercée par la GRC contre En Lutte à Katevale en 78, la Commission McDonald s'est demandé si cela était justifié (éé rapport p. 336-7). Le but de ma remarque était de rappeler que même les mouvements légaux peuvent être infiltrés.

En janvier 80, vous m'aviez sommé de rétracter l'affirmation suivant laquelle les audiences privées de la Commission Keable révélaient que vous étiez un informateur de police. Dans un communiqué aux journaux vous aviez même opposé des dénégations pathétiques. Mais la publication du rapport Keable est venue confirmer catégoriquement (p. 21-22) qu'au cours de trois rencontres entre vous et la Commission, il s'était avéré que vous étiez un informateur de police, la source SAT 945-226. Vous conviendrez que, sur ce point, j'avais bien renseigné les lecteurs.

Il est toujours plaisant de voir un informateur accuser les gens de duplicité. En septembre 70 et en janvier 71, vous participiez à des vols de dynamite pour le compte du FLQ, selon le rapport Keable (p. 176 et 219). En 1972, vous agissiez comme informateur de police. En 1975, vous diffusiez le Bulletin populaire de l'APLQ. En 1976, vous entriez à En Lutte. Aujourd'hui, vous vous portez à la défense du PQ. Vous souhaitez qu'on affiche ses couleurs mais les vôtres étourdiraient un caméléon.

MARC LAURENDEAU

Ottawa, vrai coupable des excès de langage de la SSJB

Monsieur Marcel Adam
Editorialiste en chef
La Presse

Il n'y a pas de fumée sans feu; vérité élémentaire et connue mais trop fréquemment ignorée de plusieurs et parfois aussi, il faut bien l'avouer, d'éditorialistes en chef, tel Monsieur Marcel Adam.

Dans un éditorial daté du 5 décembre et intitulé, «Que d'excès commis au nom du peuple», vous dénoncez simultanément les discours politiques du gouvernement québécois ainsi que la page publicitaire réservée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal dans le Devoir du 4 décembre.

Il va de soi que l'on ne peut s'avouer d'accord avec les propos tenus au sein de cette page publicitaire; les termes de cette dénonciation étant excessifs.

Cependant, pour aller au fond des choses et afin d'apprécier ce mouvement d'humeur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal il aurait fallu en toute honnêteté chercher les causes à ces cris de haine.

Evidemment, pour vous, la réponse venait d'elle-même; le Parti québécois, de par le type de discours qu'il entretient depuis longtemps conduit au fanatisme. Réponse facile, mais aussi démagogique puisqu'elle ignore délibérément les fondements mêmes de ce discours.

Sans reprendre ici l'ensemble des faits qui nous ont conduit à une nouvelle entente constitutionnelle, il importe néanmoins de rappeler deux choses. La première, c'est l'affirmation du Québec des 20 dernières années laquelle a repris à différentes occasions les traits du nationalisme séculaire pour en constituer une volonté politique plus pressante.

La deuxième se résume à la plaidoirie de Pierre Elliott Trudeau entamée à la veille du référendum. Il faut oublier à dessein ou souffrir d'amnésie pour ignorer les engagements du premier ministre du Canada à un moment crucial de l'histoire de ce pays. Si ma mémoire est bonne, le chef du gouvernement central avait promis, la tête sur le billot et en engageant celle de toute sa députation, qu'il était venu le temps du changement; que le Canada anglais devait comprendre qu'il fallait désormais s'ouvrir à un nouveau pays et qu'au sein de celui-ci il devait y avoir une place pour le Québec.

Evidemment, à ce moment, dans la complaisance de l'improvisation, rien ne fut dévoilé quant à la nature des aménagements que l'on promettait. Bref, il y eut dans ce discours des promesses solennelles que rien au monde ne devait altérer concernant implicitement les revendications historiques du Québec.

Il n'y eut pas de coup d'Etat, le terme serait excessif; il y eut ce-

pendant par la suite pendant un an et demi le plus grand théâtre de boulevard que l'on puisse s'imaginer et, si l'on peut s'incliner devant l'orchestration maîtresse de ces tactiques politiques, il n'en demeure pas moins que ce mensonge fut exorbitant.

L'impossible émergea le 5 novembre dernier quand enfin on parvint à sceller l'issue de toute cette mascarade en l'absence du Québec, de la province à qui l'on avait promis des changements.

Monsieur Trudeau a gagné son pari, du moins dans le court et moyen terme. Il a triomphé sur le dos de ses propres engagements, il a menti au peuple québécois, au peuple qu'il représente à Ottawa.

On peut trouver excessif le langage de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal surtout si l'on se trouve être en accord avec la méthode et le discours des libéraux fédéraux, depuis le début de leur entreprise. Mais il importe de ne pas oublier à dessein ou se trouvent les véritables incendiaires dans ce débat et c'est de cette seule façon que le sens des proportions sera respecté.

Le Québec n'a rien gagné dans cette aventure; de plus, il a perdu sur des points essentiels. Dire aujourd'hui que les jeux ne sont pas faits est exact mais sûrement pas dans le sens où vous faites cette affirmation.

Georges-Patrick SAVARIA
Montréal

DÉCISION À RECONSIDÉRER

(Télégramme envoyé au premier ministre Pierre E. Trudeau le 22 décembre 1981.)

Nous sommes étonnés d'apprendre que le Service administratif canadien (SACO) une agence subventionnée par le gouvernement canadien, prépare pour le début de 1982 le déménagement de ses bureaux de Montréal à Toronto. Etant donné que Montréal devient un centre pour le développement et l'aide internationale et que SACO gère un programme étendu dans l'Arctique pour les

peuples indigènes, une activité pour laquelle Montréal est la base idéale, il nous semble clair que cette décision est inappropriée. Nous vous prions instamment de demander que SACO reconsidère sa décision.

Storrs McCALL
et Alex K. PATERSON
coprésidents
Action Positive, et
Eric MALDOFF
président
Conseil des
minorités du Québec

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 9h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer	285-7205
PROMOTION	285-7100	du lundi au vendredi 9h à 16h30	
COMPTABILITÉ		GRANDES ANNONCES	
Grandes annonces	285-6892	Détailants	285-7202
Annonces classées	285-6901	National, Télé-Presse	285-7306
		Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320



Banc pour bain et douche



Chaise d'aisance et accoudoirs pivotants

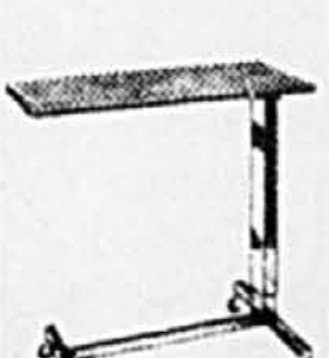


Table de lit



Chaise d'aisance de chevet



Siège de toilette surélevé



Support pour marcher, béquilles, cannes



Lève-patient



CHAISES ROULANTES

- régulières
- ultralégères
- à bras détachables
- à dossier inclinable
- d'amputé(e)s
- électriques
- manuels 3 positions
- manuels 2 positions



LITS D'HÔPITAL

- électriques
- manuels 3 positions
- manuels 2 positions

Régent Saint-Pierre inc.
C. MARTIN Jr & CIE
ÉQUIPEMENT MÉDICAL
4330, rue Saint-Denis, Montréal, Québec
À votre service depuis plus de 75 ans.
HEURES D'AFFAIRES:
lun. au vend.: 9h à 17h 30
samedi: 9h à 15h

LOUEZ
TEL.: 849-2407
VENTE OU LOCATION

BANDES HERNIAIRES
ÉQUIPEMENT COMPLET POUR LE MALADE À LA MAISON

849-2407

NOUS VISITONS SUR RENDEZ-VOUS LES RÉGIONS SUIVANTES: Québec, Trois-Rivières, Ottawa-Hull, Sherbrooke, Granby. Frais d'interurbain acceptés.

À vos **MARQUES** - pour 1982

• Dateurs à auto-encrage
Rég. \$24.50 -
Spécial **\$1975**

• Vos vieux dateurs renouvelés pendant que vous attendez
• Service de 2 heures sur timbres en caoutchouc

W.D. ARMSTRONG INC.
651 Notre-Dame O. 842-5881

■ OTTAWA (PC) — Sur la côte est comme sur la côte ouest, les débardeurs canadiens vont continuer de charger et décharger les marchandises à bord des navires polonais et soviétiques, malgré la sympathie qu'ils éprouvent à l'égard du syndicat polonais Solidarité.

C'est au gouvernement fédéral à prendre position et à interdire à ces navires d'amarrer, évitant ainsi aux syndicats

Navires polonais et soviétiques toujours chargés au Canada

d'avoir à enfreindre les conventions collectives et risquer de

coûteuses poursuites en dommages-intérêts, déclarent les di-

rigéants syndicaux. Par ailleurs, M. John Harker, direc-

teur des affaires internationales du Congrès du travail du

Canada (CTC), a annoncé que dix dirigeants de Solidarité,

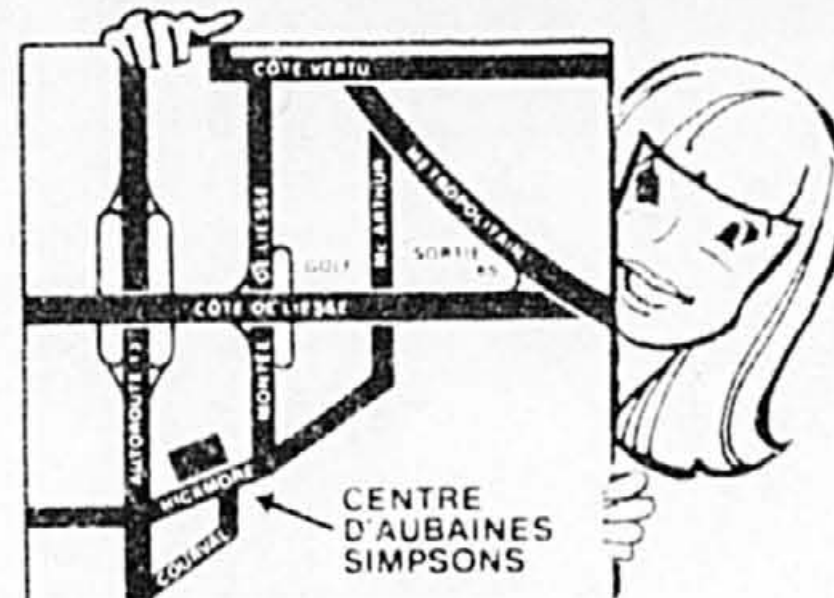
évacués de Pologne, sont attendus à Bruxelles où ils doivent rencontrer, vendredi, les dirigeants de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) qui représente 80 millions de travailleurs.

CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS

**maintenant ouvert
6 jours par semaine**

Le Centre d'aubaines
4895, rue Hickmore
Villie-St-Laurent
(une rue dépassée
l'entrepôt Simpsons).

Lundi, mardi et mercredi:
9h30 à 17h30.
Jeudi et vendredi:
9h30 à 21h00
Samedi:
8h30 à 16h30.



L'endroit est facile à trouver

En venant de l'est - prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse et tourner à droite sur Hickmore.
En venant de l'ouest - prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls-Royce, 1/2 mile à l'est de l'usine Rolls-Royce, sur la route de service, tourner à droite sur Montée-de-Liesse, puis à droite sur Hickmore.
En venant du nord - prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Côte-de-Liesse, prendre la route de service jusqu'à la Montée-de-Liesse, tourner à droite sur Hickmore.
En venant du sud - prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Hickmore.

1/2 prix!

Pantalons pour dames

Prix ord. **999**

Pantalons 100% polyester, extensible 2 sens. Avec ceinture. Gris, marine, prune ou brun. Toutes les tailles non offertes dans tous les coloris. Tailles moyennes 10 à 18 dans le groupe.

Rayon 304, vêtements sport pour dames. Centre d'aubaines seulement

Four à convection «Braun»

Prix ord. **1999⁹⁵**

10 seul. Modèle COV300.

Rayon 426, articles ménagers. Centre d'aubaines seulement

Complets et vestons pour hommes

Prix orig. Simpsons 79.99 à \$450

299⁹ à 236²⁵

Sélection géante de complets et vestons en laine, laine mixte et velours côtelé. Marine, beige, brun ou gris. Tailles 38 à 46; statures: courte, moyenne et élancée dans le groupe.

Rayon 260, vêtements pour hommes. Centre d'aubaines seulement

Voici les rayons que vous trouverez à notre centre d'aubaines

Appareils électroménagers
Appareils photographiques
Articles de sport
Articles ménagers
Aspirateurs
Calculatrices, machines à écrire

Chaussures (pour hommes, dames et enfants)
Jouets
Linge de maison
Meubles
Meubles juveniles
Porcelaine

Quincaillerie, peinture
Radios, téléviseurs
Tapis
Tentures
Tissus, travaux d'aiguille
Vêtements (pour hommes, dames et enfants)



Simpsons MD

MODULEX PROLONGE SON SPÉCIAL!

Commandez avant le 12 janvier 82, et profitez de nos prix «juillet 81» pour livraison 1982.



À PARTIR DE
\$24,784

INCLUS: Électricité, chauffage, plomberie installés. FINITION INTÉRIEURE INCLUSE

ÉCONOMISEZ DES MILLIERS DE \$\$\$\$ AVEC LA SUPER MAISON

MODULEX

THERMO-PLUS

Murs ext. 2" x 7" & 16" cc
6" d'isolant
Coupe vapeur
VALEUR R-25.63

UN PIED D'ISOLANT
+ coupe vapeur et déflecteurs d'air au plafond
VALEUR R-37.52

**FENÊTRES À GLISSOIRS + THERMOS TRIPLES
THERMO-PLUS RÉDUIT VOTRE
COÛT DE CHAUFFAGE DE 35%**

Bâissez la maison de vos rêves
Choix de 106 modèles ou votre propre plan

MODULEX

7800 Viau, coin Métropolitain
Montréal H1S 2P3
725-9361

Maisons modèles
ouvert sur semaine
10h a.m. à 9h p.m.

Samedi 10h a.m. à 5h p.m.
Dimanche 1h p.m. à 5h p.m.

BROCHURES EN COULEUR

BANLIEUE \$2 ☐
PLEIN AIR
NOUVELLE VAGUE \$2 ☐

Nom:
Adresse:
Ville: C.P.

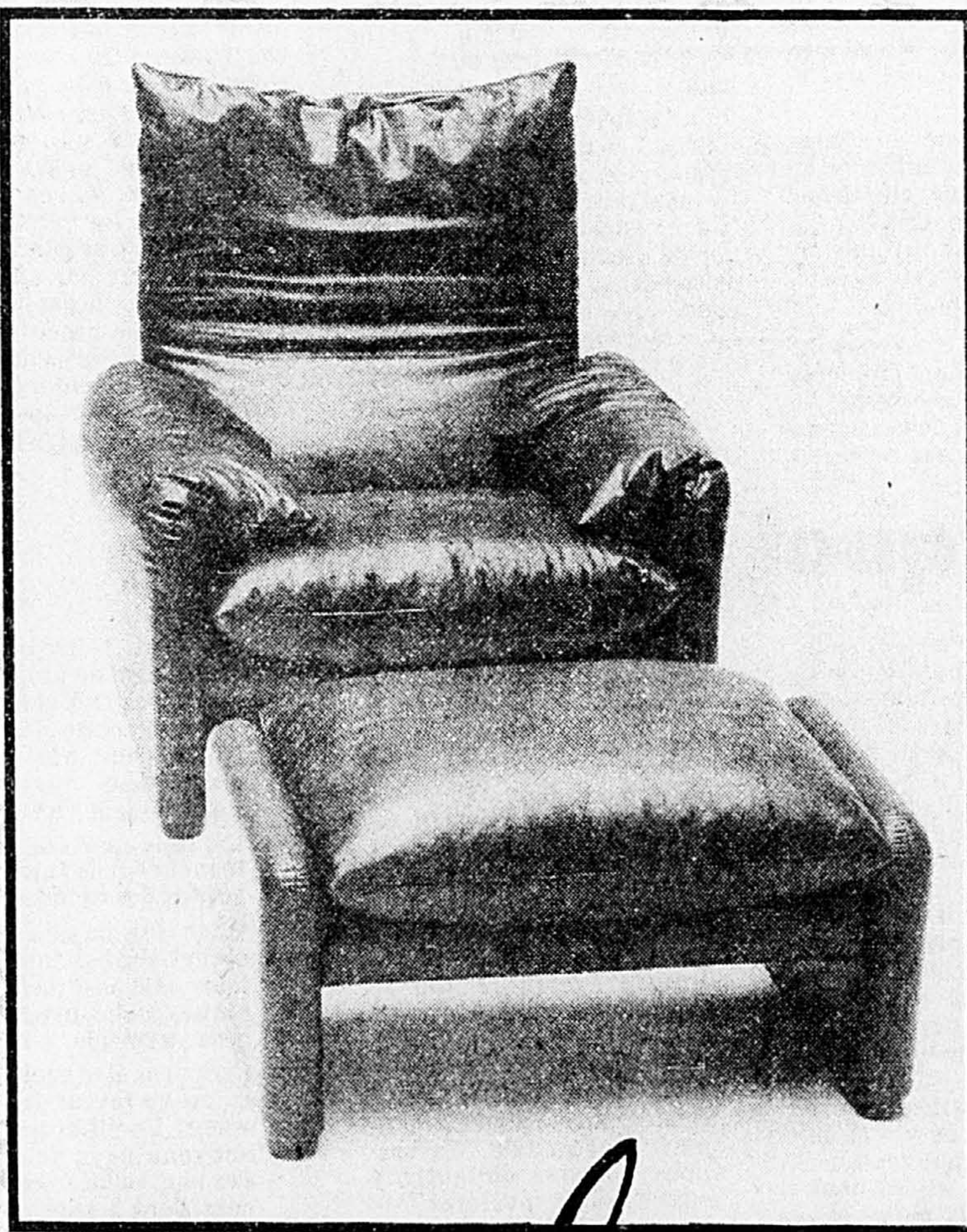


**Italie,
France,
Suède,
Norvège,
Allemagne,
Canada...**

Les designers du meuble sont les sculpteurs de notre environnement. Et les grands maîtres de cet art réinventent en chaque oeuvre les formes qui caractérisent notre époque.

Du 5 au 9 janvier, le Château d'aujourd'hui et ses conseillers-décorateurs vous convient à une rencontre des grands chefs-d'oeuvre du design contemporain.

La Semaine des Rois



du design International

au Château d'aujourd'hui, du 5 au 9 janvier '82

Remise de 10 à 30 % sur tous les meubles et accessoires

Tél.: (514) 382-4710

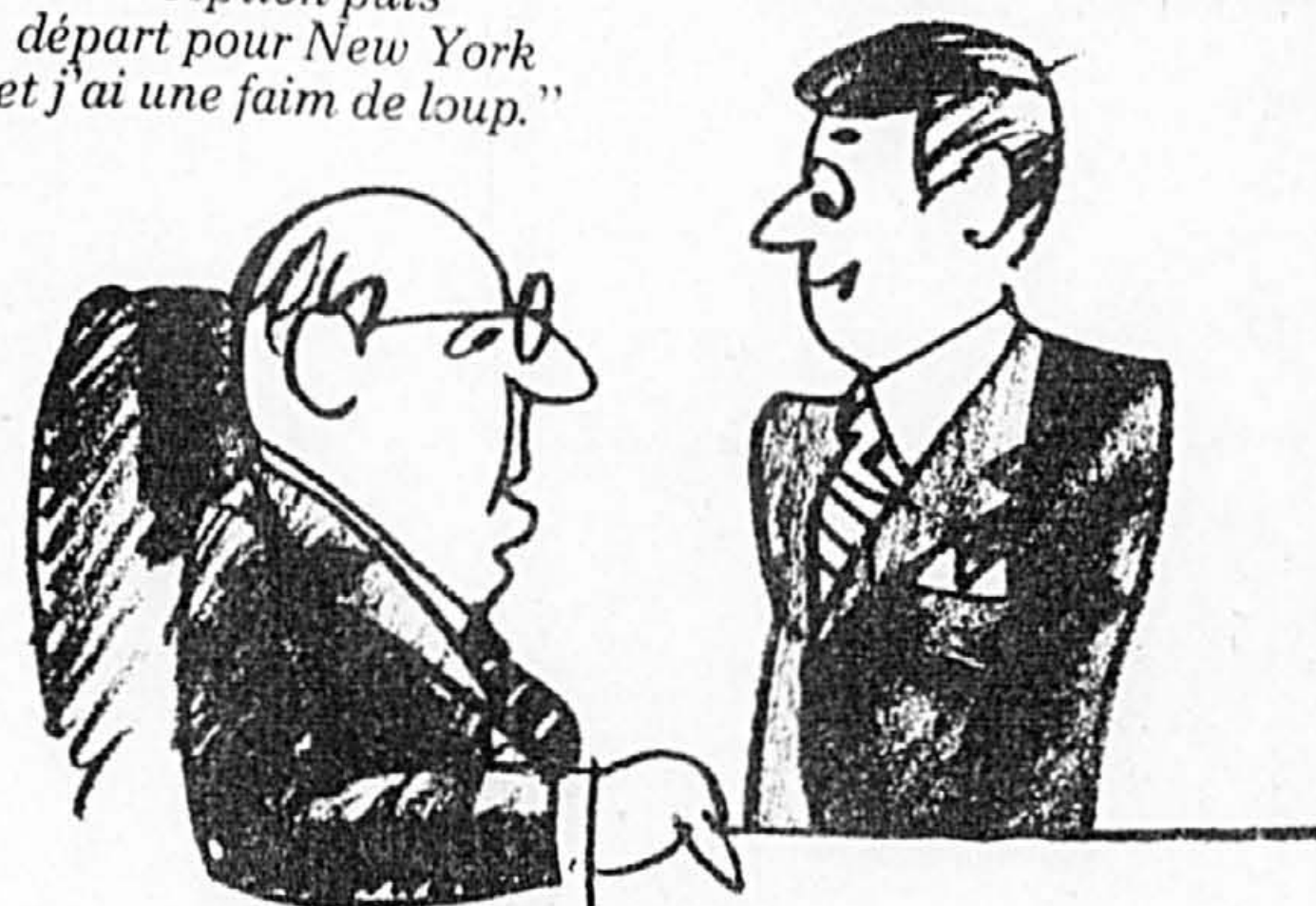
1125, boul. St-Martin
382-4710

6370, rue St-Hubert
273-7258

6375, rue St-Hubert
273-7788

Complexe Desjardins
288-4191

"Réunion à 2 heures, réception puis départ pour New York et j'ai une faim de loup."



"Le 55", c'est le déjeuner élégant des gens qui n'ont pas le temps. Un repas copieux servi avec autant d'attentions que d'empressement. Et à prix raisonnable (repas complets à partir de \$7.25). Si vous n'êtes pas pressés, savourez toutes les voluptés à la carte du restaurant Le Castillon. Vous en aurez pour longtemps.

"Le 55"

Le "quick lunch" des fines gueules au Castillon.

Réervations: 878-2332



LE BONAVENTURE WESTIN
Montréal



Wayne Williams, accusé du meurtre de deux des 28 jeunes noirs assassinés à Atlanta, est escorté par des policiers à la sortie de la prison où il se trouve détenu.

PROCÈS DE WAYNE WILLIAMS

Huit Noirs sont jurés

■ ATLANTA (AP) — Un jury composé de huit Noirs et de quatre Blancs a été sélectionné lundi pour le procès de Wayne Williams, accusé du meurtre de deux des 28 jeunes Noirs assassinés dans la région d'Atlanta au cours d'une période deux années.

Le jury compte neuf femmes et trois hommes, sélectionnés

parmi une soixantaine de candidats-jurés au cours de cinq jours d'interrogatoires intensifs de la part des avocats de la défense et de la partie civile.

Il reste à sélectionner quatre jurés-suppléants avant l'audition des témoins.

L'accusé, un Noir, est inculpé du meurtre de Nathaniel Carter, 27 ans, et de Jimmy Payne, 21 ans, deux des 28 jeunes dont la mort a semé la terreur dans la ville d'Atlanta. Aucune arrestation n'a été opérée dans le cas des 26 autres victimes.

Lundi, après l'interrogation par les avocats de 143 candidats, 59 avaient été jugés qualifiés. Le juge de la Cour supérieure, M. Clarence Cooper, en avait écarté, par la suite, deux pour raisons médicales, puis sélectionné trois parmi un nouveau groupe de 24.

Aussitôt après, les avocats de la défense ont été autorisés à écarter 20 candidats parmi les personnes choisies et la partie civile 10. Ce sont les 12 personnes inscrites en tête de la liste qui ont finalement été retenues.

Wayne Williams, 23 ans, photographe pigiste et promoteur de talents, est incarcéré à la prison du comté de Fulton depuis le jour de son arrestation, le 21 juin.

Biggs est un drogué

■ LONDRES (AFP) — Ronald Biggs, le célèbre gangster ayant participé à l'attaque du train postal Glasgow-Londres en 1963, qui vit actuellement au Brésil, est devenu un drogué et un pédophile, selon son ancienne femme.

Dans une interview publiée mardi par le magazine féminin britannique Woman, l'ex-Mme Biggs affirme que l'ancien gangster «ne tient plus compte des sentiments ordinaires — il ne s'intéresse qu'à la prochaine injection de cocaïne, à la soirée prochaine et au prochain verre».

«Je ne suis pas prude, ajoute l'ancienne épouse de Ronald Biggs. Je peux comprendre dans une certaine mesure ses tendances homosexuelles, mais cela me révolte de savoir qu'il est avec des jeunes garçons, car je ne peux pas m'empêcher de penser que ce pourrait être mon fils».

Ronald Biggs, déclare encore son ancienne épouse, est devenu «dépendant psychologiquement» de drogues telles que la cocaïne et la mescaline, et il s'intéresse «énormément au vaudou».

Postes Canada
Canada Post

Les nouveaux tarifs postaux sont en vigueur depuis le 1er janvier 1982.

Voici quelques exemples des nouveaux tarifs postaux en vigueur depuis le 1er janvier 1982 pour le courrier distribué au Canada et à l'extérieur du Canada.

Vous pouvez obtenir tous les détails sur les nouveaux tarifs postaux, incluant les nouveaux tarifs pour les expéditions commerciales, à votre bureau de poste.

Courrier distribué au Canada

lettres 1re classe	0-30 g	30¢
	30-50 g	45¢
livraison exprès	tarif de la 1re classe plus	\$1.00
poste certifiée	tarif de la 1re classe, 3e ou 4e classe plus	\$1.00
courrier recommandé	tarif de la 1re classe plus	\$1.85
cartes de souhaits	0-50 g	30¢
courrier de 3e classe	0-50 g	30¢
colis: par exemple		
2 kg (4,4 lbs)	Toronto à Winnipeg	1re classe \$4.00 4e classe \$1.75
	Montréal à Québec	1re classe \$2.45 4e classe \$1.30
Telepost:	50 mots	\$3.45

Courrier à destination des États-Unis

lettres par avion et		
cartes postales	0-30 g	35¢
	30-50 g	50¢
cartes de souhaits	0-50 g	30¢

Courrier à destination internationale

lettres par avion et		
cartes postales	0-20 g	60¢
	20-50 g	93¢
aéogrammes		60¢
cartes de souhaits	0-20 g	30¢

Le timbre 'A'

Dans l'attente de l'émission de timbres de 30¢, les Postes canadiennes mettent en circulation un timbre spécial appelé le timbre "A".

Même si le timbre "A" ne porte aucune dénomination, il vaut 30¢. Son utilisation est restreinte au courrier posté et distribué au pays. Le timbre "A" ne doit pas être utilisé pour le courrier destiné à l'extérieur du pays.

Bien sûr, il est toujours possible de combiner plusieurs autres timbres pour arriver au tarif postal exigé.



Canada

1872 1982

Avant-première
de la

vente de janvier pour le foyer chez Simpsons



Toute la marchandise annoncée dans notre cahier publicitaire «Vente de janvier pour le foyer chez Simpsons», est maintenant en étalage. Nos clients pourront ainsi avoir dès maintenant un aperçu des formidables achats qui les attendent!

Simpsons^{MD}

Aux mêmes bas prix que l'année dernière

1872 1982

Machine à écrire autocorrectrice. «Brother»! Rabais \$110



**Un des meilleurs achats
«110» Simpsons
signifie: meilleure
occasion, meilleure
qualité, meilleur prix.**

Un des meilleurs achats «110» Simpsons

339⁹⁵
Prix ord. Simpsons
449.95

A. RABAIS \$110 — MODÈLE 12" «CORRECT-O-RITER II» À CARTOUCHE.

Machine à écrire électrique «Brother» offerte à un plus bas prix encore que l'année précédente! Système à cartouche. Touche de correction. Clavier bilingue 88 caractères comprenant +, =, 1, et! Sélecteurs pour touche et 3 positions pour ruban. Support pour papier. Caractère pica seulement. Mallette. Modèle 3912C.

499⁹⁵
Un des meilleurs achats
«110» Simpsons

C. MODÈLE «CORRECT-O-BALL XL 1» 12" DE «BROTHER».

Caractéristiques identiques à ci-dessus, mais avec boule de frappe interchangeable. Ruban-cartouche interchangeable au carbone. Système de correction intégré. Capacité: original plus 5 copies. Modèle M7300.

179⁹⁵
Un des meilleurs achats
«110» Simpsons

B. MODÈLE MANUEL DE LUXE 12" DE «BROTHER».

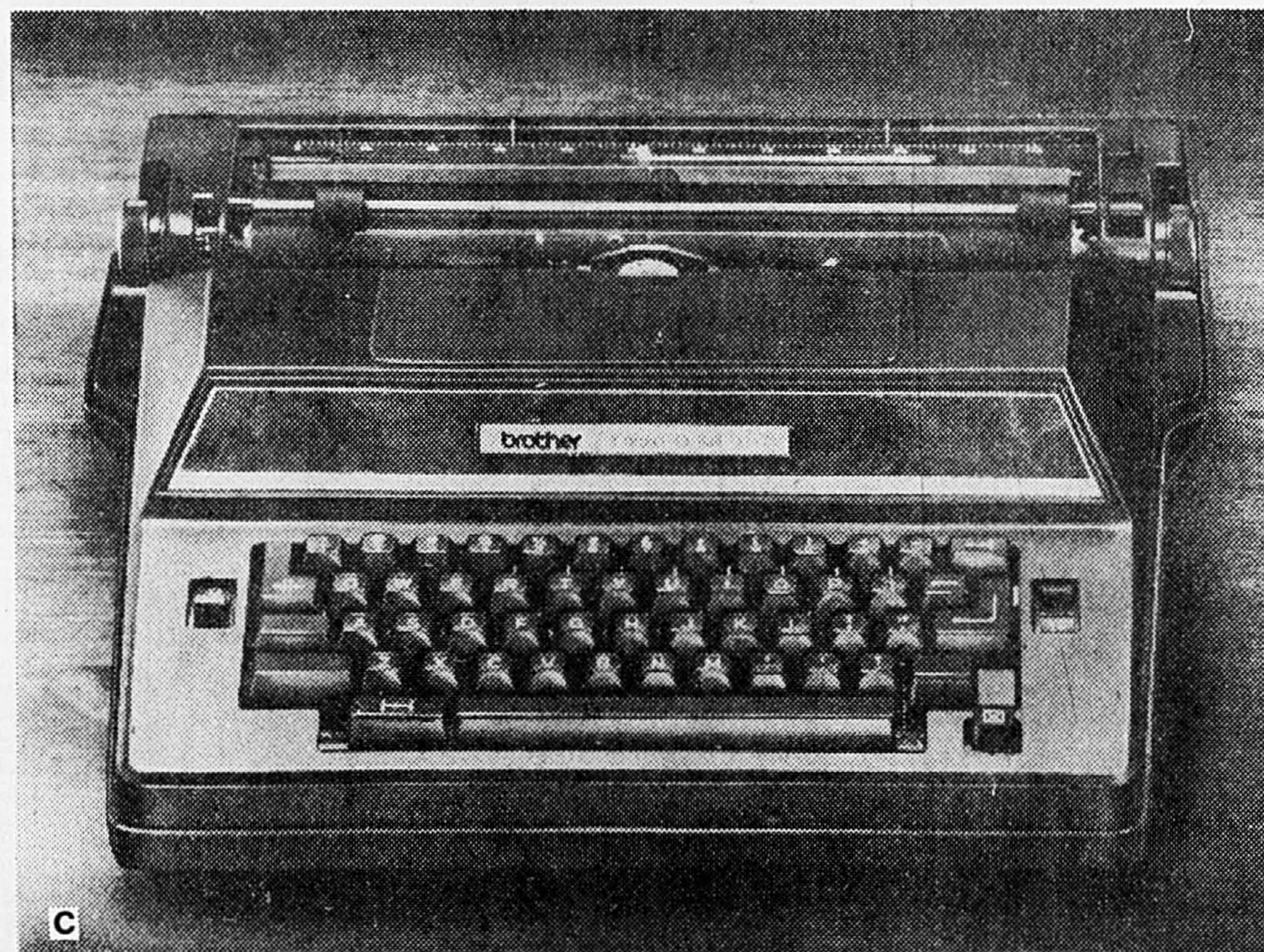
Clavier bilingue 88 caractères avec +, =, 1, ! Touche de répétition automatique. Aussi touches pour: marche arrière, débloquent et réglage du tabulateur. Margeurs. Sélecteur pour stencil/ruban 2 couleurs. Caractère pica. Mallette moulée de luxe. Modèle 762TR.

Rayon 203, machines à écrire.

Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

En vente maintenant jusqu'au samedi 16 janvier, sauf s'il y a épuisement du stock.



UN DES MEILLEURS ACHATS «110»

Simpsons MD

Venez, écrivez... ou composez 842-7221.
Commandes téléphoniques 24 heures par jour.
Livraison sans frais dans la zone normale de Simpsons.

Heures d'ouverture: Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno: du lundi au mercredi 9h30 à 18h; jeudi et vendredi 9h30 à 21h; samedi 9h à 17h. Centre d'aubaines au 4895 Hickmore, Ville St-Laurent: du lundi au mercredi 9h30 à 17h30; jeudi et vendredi 9h30 à 21h; samedi 8h30 à 16h30.

